

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2017

### Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 <sup>er</sup> vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 <sup>e</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 <sup>er</sup> secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BROCARD	Eric	PS
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	ORTELLI	Aldo	PS
	OSMANI	Xhevrie	PS
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SAPIN	Françoise	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

<b>Excusés :</b>	BOCCARD	Yolande	PDC
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	GERSON	Moïse	PLR

### Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

**ORDRE DU JOUR**

*Ordre du jour restant de la séance du 14 novembre 2017 :*

11. Délibération n° 2017-25a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'382'600.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
12. Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
13. Délibération n° 2017-27a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
14. Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Murciano, Ve).
15. Délibération n° 2017-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 590'000.-** relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier des Vergers pour la période 2018-2019. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (Mme Kunz-Félix, LR).
16. Résolution n° 2017-02 relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan No 2016-01.
17. Résolution n° 2017-03 présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'image directrice du cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs.
18. Motion n° 2017-01 présentée par Mme Myriam Girardet, au nom du Mouvement des Citoyens Genevois (MCG), Philippe Serrano, au nom du Parti Libéral-Radical (PLR), Emile Hubert au nom de l'Union démocratique du centre (UDC), Aldo Ortelli au nom du parti socialiste (S) demandant la remise pour chaque législature d'une carte de légitimation à chaque conseiller municipal.
19. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au Comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (Mme Girardet, MCG).
20. Annonces de projets.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

\* \* \*

**M. Fabre**, président, ouvre la séance à 18h30. Il excuse l'absence de M. Tschudi, conseiller administratif, retenu au Forum européen pour la sécurité urbaine. Les absences de Mme Boccard, MM. Gaetanino et Gerson sont également excusées. MM. Falvo et Squillaci et Mmes Hartmann et Tschudi-Spiropulo ont annoncé leur arrivée tardive. L'alerte à la bombe cde e jour en ville de Genève causera probablement d'autres arrivées tardives.

**M. Fabre** annonce son intention de convoquer la commission de liaison afin que les chefs de groupes trouvent une solution "un tout petit peu plus positive" pour traiter les amendements au budget. Il trouve en effet "ubuesque" que 40 amendements aient été présentés hier soir en plénière, dont une trentaine n'avaient pas été vus en commission. Il en résulte que les groupes ne sont pas sur un pied d'égalité pour répondre aux amendements. Il espère que les chefs de groupes agréeront le principe d'un dépôt des amendements quelques jours avant la séance de vote du budget.

Evoquant encore la séance de la veille au soir, il dit son impression d'être "en face d'une bande de chenapans – dont il dit faire partie lorsqu'il est dans l'hémicycle – assis sur de la paille avec de l'essence, et qui jouent avec des allumettes, et que son seul rôle est d'essayer de confisquer les allumettes avant que quelqu'un n'y mette le feu".

\* \* \*

11. Délibération n° 2017-25a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'382'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve).
  12. Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux
  13. Délibération n° 2017-27a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018
- et
14. Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

*[La première partie des amendements se trouvent dans le procès-verbal du 14 novembre 2017.]*

**M. Fabre** entreprend d'énumérer les amendements qui restent à traiter. Il annonce que le budget 2018 devra être voté ce soir, "même à 3h du matin s'il le faut".

**Mme Sapin** demande de clarifier l'amendement 25. **M. Fabre** répond qu'il porte sur un poste de chargé-e de gestion durable à 80% en CDI. Il précise que cet amendement a été déposé par le groupe politique de Mme Sapin.

**M. Fabre** reprend les amendements là où ils ont été laissés la veille au soir.

#### Amendement 8

**M. Fabre** annonce que M. Boccard au nom du PLR demande de supprimer la hausse de CHF 34'000.- des honoraires architectes, ingénieur, géomètre payés par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour des études préalables prospectives hors délibérations (fonction *Urbanisme, travaux publics et énergie*, nature *Prestations de services et honoraires*). Cette hausse est dite liée à la population.

**M. Boccard** indique que le groupe PLR estime que cette augmentation n'est pas justifiée puisqu'un poste "Honoraires" apparaît dans chaque demande de crédit d'étude ou de réalisation.

**M. Amato** explique que l'augmentation de la population entraîne une augmentation des travaux à effectuer sur la commune. La suppression de cette ligne exigera du service de l'urbanisme qu'il vienne de manière répétée devant le Conseil municipal pour solliciter des crédits d'étude de quelques milliers de francs, ce qui à son avis "ne manquera pas de faire sourire cet assemblée".

Il n'y a pas d'autre demande de parole. **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à supprimer la hausse de CHF 34'000.- des honoraires architectes, ingénieur, géomètre payés par le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour des études préalables prospectives hors délibérations**. Cet amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 1 abstention.

#### Amendement 9

**M. Fabre** annonce que M. Grognuz au nom du PLR demande d'augmenter de CHF 89'100.- les recettes de la buvette du TFM (fonction *Théâtre Forum Meyrin - Buvette*, nature *Recette sur ventes*).

**M. Fabre** rappelle que cet amendement a été vu en commission.

**M. Grognuz** exprime la position du PLR:

"La buvette du Théâtre Forum Meyrin (TFM) affiche des recettes de CHF 120'000.- et des dépenses de CHF 209'100.-. L'amendement demande une augmentation des recettes de CHF 89'100.-. Le Conseil administratif nous a informés dans une séance de commission que cette buvette était subventionnée. Il est vrai que les produits de cette buvette ne sont pas vendus à prix coûtants, mais laissent apparaître une petite marge bénéficiaire. Nous ne demandons pas que la buvette fasse du bénéfice, mais que celle-ci ne perde pas d'argent, et que les recettes soient égales aux charges".

**Mme Leuenberger** ne comprend pas la logique poursuivie par le PLR à travers cet amendement. La buvette du TFM est une prestation publique intégrée à la

prestation d'accueil qui relève de la mission du TFM. Si l'exigence d'équilibre budgétaire du PLR devait s'appliquer, elle devrait alors l'être à toutes les prestations sportives ou culturelles publiques que délivre la ville de Meyrin.

**M. Jimenay** comprend la logique poursuivie par le PLR pour limiter les charges de la buvette, et par là celles de la Commune. Le montant apparaît toutefois trop important au PDC, qui ne soutiendra pas cet amendement.

**M. Ortelli** rappelle que cette buvette, comme toutes les buvettes des clubs sportifs, est publique et donc subventionnée. Elle n'est donc pas astreinte au bénéfice ou à l'équilibre budgétaire.

Le débat étant épuisé, **l'amendement consistant à augmenter de CHF 89'100.- les recettes de la buvette du TFM** est mis aux voix et refusé par 17 non, 10 oui et 1 abstention.

#### Amendement 10

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de diminuer de CHF 75'000.- la subvention au Jardin Robinson (fonction *Jardin Robinson*, nature *Subventions à des collectivités publiques et à des tiers*).

**M. Jimenay** annonce que pour cet objet comme pour les suivants, la réflexion a été sensiblement la même au sein du groupe PDC, à savoir que l'accroissement de la population ne se traduira pas par un usage très intensifié, et ne justifie donc pas l'augmentation budgétaire demandée.

**Mme Murciano** observe avec une pointe d'ironie que la population n'augmente pas de manière homogène dans tous les domaines: elle semble réelle dans le domaine du sport, mais pas dans ceux du social ou de la culture. L'augmentation budgétaire proposée concerne non seulement l'augmentation de la population mais aussi l'extension des horaires du Jardin Robinson, qui répond à une population qui nécessite la possibilité d'un accueil en été.

**M. Amato** croit que le PDC n'a pas compris le sens de cette augmentation budgétaire, qui ne touche pas une subvention de fonctionnement, mais de nouveaux postes nécessaires à un accueil adapté à une population en hausse. Faute de budget supplémentaire, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) n'accordera pas de nouveaux postes au Jardin Robinson et il est donc important d'assurer au niveau communal un accueil suffisant des enfants en centres aérés, qui sont complets à ce jour. La Maison Vaudagne se retrouvera ainsi quelque peu déchargée.

**Mme Kunz-Félix** indique que pour cet objet le PLR s'aligne sur la position des Verts. Le PLR a toujours défendu le Jardin Robinson, dont il est convaincu de l'importance dans une cité comme Meyrin.

**M. Ortelli** agréé également les positions des Verts et du PLR. Il aimerait en revanche connaître le chiffrage de l'augmentation de la population à laquelle on se réfère si souvent dans ce débat. L'administration ayant examiné ce sujet de près, il ne lui paraît pas correct d'avancer que l'usage du Jardin Robinson ne sera pas intensifié dans les années à venir. Le Jardin Robinson a aussi vocation sociale en

permettant aux parents qui travaillent de placer leurs enfants pendant les vacances.

**M. Jimenay** comprend sans les admettre les arguments des Verts. Il préférerait pour sa part que l'on vérifie que le besoin est avéré avant d'augmenter la prestation. Il rappelle que les "cousins du PLR" qui ont souligné leur appui au Jardin Robinson, ont oublié que durant au moins une ou deux législature(s), alors qu'ils avaient un délégué "au pupitre", le Jardin Robinson "n'a rien obtenu".

**Mme Sapin** annonce que le groupe MCG est sensible à certains arguments du PDC, mais considère que le Jardin Robinson, qui a vocation sociale, est un nouveau lieu important pour les enfants. Le MCG refusera l'amendement.

**Mme Lüthi** trouve normal qu'une commune réponde aux besoins de sa population. Priver le Jardin Robinson d'une partie de sa subvention revient à priver la population d'un service dont elle a besoin.

**Mme Leuenberger** souhaite rectifier quelques affirmations entendues. Les demandes de budget concernant la FASE ont été l'objet d'une importante analyse de l'administration et de la direction de la FASE sur la clause du besoin durant le premier semestre 2017. On ne peut donc admettre que la clause du besoin n'a pas été examinée, même si les interventions entendues ce soir sont peut-être une manière de souligner qu'une relation de confiance a été mise en cause. S'agissant de la participation cantonale, il convient de noter que la méthode de calcul doit être revue en 2018 pour établir la répartition des coûts des lieux FASE entre cette entité et la Commune. Si la méthode actuelle est reconduite, la participation de la FASE deviendra favorable à la Commune puisqu'elle prend en compte le taux de population, dont l'augmentation est projetée à 19% d'ici à fin 2019.

Les demandes de parole étant épuisées, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à diminuer de CHF 75'000.- la subvention au Jardin Robinson**, qui est refusé par 24 non et 4 oui.

**M. Fabre** indique que les trois amendements suivants concernent les lieux FASE et se rapportent à la même argumentation. Il demande donc de limiter le temps de parole concernant cette dernière.

#### Amendement 11

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de diminuer de CHF 39'000.- la subvention à la Maison Vaudagne (fonction *Maison Vaudagne*, nature *Subventions à des collectivités publiques et à des tiers*).

**M. Jimenay** décline la parole.

Personne d'autre ne demandant la parole, **l'amendement consistant à diminuer de CHF 39'000.- la subvention à la Maison Vaudagne** est mis aux voix et refusé par 24 non et 4 oui.

[M. Serrano sort à 19h.]

Amendement 12

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de diminuer de CHF 39'000.- la subvention à Transit (fonction *Transit*, nature *Subventions à des collectivités publiques et à des tiers*).

**M. Jimenay** décline la parole et invite à passer au vote.

Personne d'autre ne demandant la parole, **l'amendement consistant à diminuer de CHF 39'000.- la subvention à Transit** est mis aux voix et refusé par 23 non et 4 oui.

Amendement 13

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de diminuer de CHF 10'000.- la subvention à l'Espace Undertown (fonction *Espace Undertown*, nature *Subventions à des collectivités publiques et à des tiers*).

**M. Jimenay** décline à nouveau la parole et invite à passer au vote.

Personne d'autre ne demandant la parole, **l'amendement consistant à diminuer de CHF 39'000.- la subvention à l'Espace Undertown** est mis aux voix et refusé par 23 non et 4 oui.

[M. Grognuz sort à 19h05.]

Amendement 14

**M. Fabre** annonce que M. Dumalle au nom des Verts demande d'augmenter de CHF 25'000.- le budget des recettes des ventes de matières récupérées (fonction *Gestion des déchets (entreprise communale)*, nature *Recette sur ventes*).

**M. Dumalle** s'est déjà exprimé en commission mais répète volontiers son argumentaire. La finalisation du programme des écopoints communaux, l'augmentation de la population meyrinoise et le travail de sensibilisation effectué auprès de celle-ci, lui permettent de croire que le volume des déchets recyclés et donc les recettes liées vont logiquement augmenter.

[M. Squillaci arrive, et M. Grognuz revient à 19h07.]

**M. Jimenay** veut préciser que le PDC ne nie pas l'augmentation évidente de la population meyrinoise. Il ne croit pas pour autant qu'il y ait un surplus de demandes dans toutes les prestations à la fois. Cela étant dit, le groupe PDC soutiendra cet amendement qui vise à apporter des recettes supplémentaires à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à augmenter de CHF 25'000.- le budget des recettes des ventes de matières récupérées**, qui est accepté à 27 oui, soit à l'unanimité.

**M. Dumalle** remercie l'assemblée.

Amendement 15

**M. Fabre** annonce que Mme Tiguemounine au nom des Verts demande de modifier la fonction du poste d'aide animateur ASE pour le Jardin de l'amitié (service des aînés) en animateur HETS (HES-SO).

[Retour de M. Serrano à 19h10.]

**Mme Tiguemounine** étale la position des Verts :

"Le Jardin de l'amitié a pour rôle principal de dépister l'isolement des seniors afin de leur apporter des solutions concrètes et adaptées par l'organisation de diverses activités. Le but est d'anticiper et prémunir les aînés contre le phénomène de l'isolement.

La population aînée de Meyrin, grandissante, demande aujourd'hui un encadrement accru pour son fonctionnement en général et le déménagement du Jardin de l'amitié dans des locaux plus grands, au centre du quartier des Champs-Fréchets va demander une gestion plus importante avec de nouveaux défis. Un espace ouvert sur le quartier, capable de créer des liens avec les autres générations (place de jeux à proximité, école, autres associations) et ainsi contribuer à dynamiser la vie de quartier.

Le poste en place d'assistant socio-éducatif (ASE) consiste à accompagner les personnes dans leurs activités, maintenir leur autonomie et organiser des animations. Comme il est dit, c'est un assistant. Mais pour mener à bien la mission du Jardin de l'amitié dans ses nouveaux locaux, il faut une personne avec des capacités de concepteur, médiateur et organisateur. Une personne qui gère et anime le lieu, conçoit des projets, dirige du personnel, coordonne et rédige des rapports. Des qualifications qui sont propres au métier d'animateur socioculturel HES-SO. L'animateur est un professionnel qui non seulement doit certes faciliter la réunion de personnes, la création de liens, mais il doit en même temps aider à mutualiser les idées que ces personnes ont, afin d'en faire un ou des projet(s), car c'est parce qu'ils sont regroupés ensemble sur un projet – que ce soit un plan d'aménagement du quartier, l'envie d'organiser une fête pour le quartier – que les gens mettent en arrière-plan ce qui les différencie. C'est cela le pari de l'animation socioculturelle. Le travail socioculturel, c'est le travail autour de la démocratie.

Pourquoi attendre, comme l'a suggéré M. Jimenay en commission, le budget 2019 pour réétudier cet amendement que nous déposons aujourd'hui, alors que le besoin actuel est avéré, comme nous l'a présenté Mme Luzzatto, responsable du service des aînés.

Aussi, je vous remercie de soutenir cet amendement qui demande qu'un animateur socio-culturel soit engagé à 100% pour le Jardin de l'amitié afin de poursuivre et améliorer la prise en charge des aînés de Meyrin-Cointrin."

**M. Jimenay** pense que les oreilles de Mme Luzzatto, responsable du service des aînés doivent "ressentir" ce qui se passe. En réalité, cette dernière a demandé le poste d'assistant dont elle a besoin, et non un poste surdimensionné. Il s'étonne de ce que les Verts proposent cet amendement, avec lequel ils semblent se positionner comme meilleurs évaluateurs que les professionnels. Cette action de surenchère paraît exagérée. La liberté de vote est laissée au groupe PDC sur cet amendement.

**Mme Hartmann** s'étonne des propos de son préopinant et du reproche adressé aux Verts concernant la modification proposée dudit poste, sachant que la majorité des amendements discutés ce soir visent précisément à réévaluer les propositions de l'administration en termes de postes. Les Verts ont une confiance particulière en la responsable de service mais projettent aussi une évolution des besoins qui demanderont une redéfinition de la mission du Jardin de l'amitié et un profil d'animateur adapté, plus autonome. Les Verts encouragent le Conseil municipal à soutenir cet amendement.

Le débat étant terminé, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à modifier la fonction du poste d'aide animateur ASE pour le Jardin de l'amitié (service des aînés) en animateur HETS (HES-SO)**. Cet amendement est refusé par 13 non, 12 oui et 3 abstentions.

#### Amendement 16

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de supprimer le poste de gestionnaire Fonds d'art à 50% en CDI demandé par le service de la culture pour CHF 58'665.-.

**Mme Sapin** indique que le groupe MCG estime que l'administration a les ressources nécessaires pour remplir les tâches attachées au poste demandé.

**M. Amato** précise que lors d'une commission de laquelle Mme Sapin était absente, le même amendement avait été déposé puis retiré suite aux explications de l'administration, selon lesquelles cet élément du projet de budget répond non seulement à une création de poste mais aussi à une mise en conformité à MCH2 d'un poste existant. En effet le nouveau modèle comptable ne permet plus que le Fonds d'art contemporain finance ce poste. Le retrait de cette partie du budget entraînera le renvoi d'un employé communal.

**M. Fabre** précise que cet amendement avait été déposé et retiré par le PDC.

**M. Jimenay** rappelle que Mme Favre de Oliveira, responsable du service financier, ainsi que Mme Leuenberger avaient fourni les explications nécessaires. Le PDC avait en effet retiré cet amendement. Le PDC soutient le passage en CDI de ce poste occupé plusieurs années en CDD, aussi dans un contexte de besoins accrus. Le PDC attend à ce propos que le gestionnaire produise un catalogue des œuvres d'art de la Commune, dont il espère qu'elles pourront être mises en valeur dans les dépendances communales (écoles, crèches, etc.)

**Mme Sapin** déclare que le MCG retire cet amendement.

**M. Fabre** prend note.

#### Amendement 17

**M. Fabre** annonce que M. Gerson au nom du PLR demande de retirer 50% du taux d'activité des postes de paysagistes demandés à 150% en CDI au service de l'environnement, soit une baisse budgétaire de CHF 50'000.-.

**M. Grognez** précise que le PLR comprend que cette augmentation de poste répond au besoin d'entretien des nouveaux espaces verts sur territoire communal. Il estime qu'un poste à 100% suffit pour l'instant, tout en restant ouvert à la possibilité d'ajouter un 50% de poste en 2018.

**M. Devaud** souligne que cette proposition a été soigneusement étudiée par M. Chatelain, responsable du service de l'environnement. M. Devaud penchait personnellement pour une demande à 200%, n'étant pas sûr qu'un taux d'activité de 150% suffise à l'entretien de deux hectares supplémentaires de terrain. Il trouve que ce serait une erreur de retirer ce poste.

**Mme Murciano** aimerait attirer l'attention sur le fait que M. Chatelain n'a "rien demandé" depuis plus de dix ans, et qu'aux espaces de 22'000 m<sup>2</sup> autour du Jardin Robinson et du lac des Vernes doivent encore être ajoutés les espaces verts du quartier des Vergers qu'il faut entretenir en attendant l'arrivée de l'agriculteur urbain qui y sera affecté. Elle juge que la demande du service de l'environnement n'est pas surévaluée.

**M. Ortelli** se joint aux propos de Mme Murciano. Les espaces verts à entretenir vont en effet augmenter, et l'administration a certainement bien évalué ses besoins en conséquence. Malheureusement, cette assemblée met à nouveau en doute les calculs effectués par elle, et on sort des chiffres "de nulle part". Cette méthode de gestion à vue, qui consiste à diminuer la demande et "attendre pour voir ce qui va se passer" est très mauvaise de son point de vue. Il connaît peu de chefs d'entreprises qui commettraient cette erreur.

**M. Jimenay** exprime la position du PDC, qui considère que le service de l'environnement a besoin de forces de travail pour l'entretien des surfaces vertes. Il soutiendra la proposition de budget du Conseil administratif.

Plus personne ne demandant la parole, **l'amendement consistant à retirer 50% du taux d'activité des postes de paysagistes demandés à 150% en CDI au service de l'environnement, soit une baisse budgétaire de CHF 50'000.-**, est mis aux voix et refusé par 17 non, 10 oui et 2 abstentions.

#### *Amendement 18*

**M. Fabre** annonce que M. Gerson au nom du PLR demande de réduire à 100% les postes d'employés communaux demandés à 200% en CDI au service de l'environnement, soit une réduction budgétaire de CHF 71'782.50.

**Mme Kunz-Félix** ne veut pas "refaire l'argumentaire", et continuera de "fâcher les collègues de gauche". Elle rappelle que même en procédant à cette réduction, le PLR agréera une augmentation de postes de 220%, ce qui "n'est pas rien". Il faut aussi noter que ces postes sont demandés pour début 2018 alors même que les Vergers seront encore en chantier. Il faut prendre du recul et adopter une approche progressive, en se donnant la possibilité de "réévaluer les choses".

**M. Devaud** se réfère à ses propos tenus tout à l'heure. M. Chatelain et lui-même se sont livrés à une "étude très serrée" pour définir le budget nécessaire à l'entretien des espaces verts de la Commune. Comme évoqué, il a durant dix ans retenu M. Chatelain dans ses demandes de postes, sans recevoir de réclamations

de la population quant aux prestations d'entretien des espaces publics. Il est aujourd'hui nécessaire de donner aux habitants des Vergers un espace le plus agréable à vivre possible, même en état de chantier.

**M. Fabre** rappelle qu'il s'agit d'un poste d'employé communal, qui s'occupe de lever les poubelles, de balayer les espaces publics, etc. Il ne s'occupe pas du paysage.

**M. Devaud** précise que la manipulation des containers sur roulettes demande un gros travail de suivi pour éviter qu'ils ne dégagent des odeurs nauséabondes. L'administration a d'ailleurs déjà reçu de nombreuses plaintes à ce sujet.

**M. Jimenay** attire l'attention sur l'état déplorable des cheminements autour du lac des Vernes, déjà souillés par divers déchets une semaine après l'inauguration du lac. Il faut donner à l'administration les moyens de garder Meyrin propre.

**Mme Murciano** souligne que 2018 verra l'ouverture aux Vergers des arcades commerciales, qui généreront pour le service de l'environnement un travail accru en termes de levée des déchets, puisque ces commerces n'auront pas l'autorisation de déposer leurs déchets dans les écopoints. Cette demande apparaît avoir été "véritablement étudiée".

**M. Devaud** dit être un peu ennuyé, comme sa collègue du Conseil administratif, de ne recevoir que ce soir des amendements que l'assemblée semble avoir déjà en sa possession. [On le détrompe à ce propos.]

**M. Fabre** fait remarquer que c'est précisément pour cette raison qu'il souhaite convoquer la commission de liaison afin d'étudier un processus alternatif permettant que tous soient au même niveau d'information. La présente situation nuit en effet à la qualité des débats en y introduisant un "certain flou".

Plus personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à réduire à 100% les postes d'employés communaux demandés à 200% en CDI au service de l'environnement, soit une baisse de CHF 71'782.50**. Cet amendement est refusé par 17 non, 9 oui et 3 abstentions.

#### Amendement 19

**M. Fabre** annonce que M. Boccard au nom du PLR demande de supprimer le poste de paysagiste à 100% en CDD demandé au service de l'environnement pour CHF 89'051.-.

**M. Boccard** indique que le PLR ne souhaite pas supprimer définitivement les postes de paysagiste et d'aides-paysagistes, mais voudrait qu'une commission soit agendée pour que les missions liées à ces postes puissent être détaillées.

**M. Devaud** comprend cette interrogation. Il rappelle la démarche en cours visant le recrutement d'un agriculteur urbain. Les postes de paysagistes en CDD sont nécessaires pour l'entretien des espaces verts jusqu'à l'engagement de l'agriculteur urbain, probablement fin 2018. Les postes de paysagistes seront ensuite supprimés.

**M. Amato** rapporte l'étonnement des Verts devant la demande du PLR de convoquer une commission pour expliquer ces postes en détail, alors même qu'une commission administration générale a déjà eu lieu à ce sujet. Il constate que le PLR préfère avoir l'argent dans ses poches!

[Des protestations s'élèvent de l'assemblée.]

**M. Fabre** remet M. Amato à l'ordre.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à supprimer le poste de paysagiste demandé au service de l'environnement à 100% en CDD pour CHF 89'051.-**, qui est refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

#### Amendement 20

**M. Fabre** annonce que M. Boccard au nom du PLR demande de supprimer le poste d'aide-paysagiste demandé à 100% en CDD au service de l'environnement pour CHF 69'915.-.

**M. Boccard** indique que l'argumentaire est le même que pour l'amendement précédent, celui-ci et le suivant.

La parole n'étant pas demandée, **l'amendement consistant à supprimer le poste d'aide-paysagiste demandé à 100% en CDD au service de l'environnement pour CHF 69'915.-** est mis aux voix et refusé par 15 non, 13 oui et 1 abstention.

#### Amendement 21

**M. Fabre** annonce que M. Boccard au nom du PLR demande de supprimer le poste d'aide-paysagiste demandé à 100% en CDD au service de l'environnement pour CHF 62'998.-.

**M. Boccard** décline la parole.

Personne d'autre ne demandant la parole, **l'amendement consistant à supprimer le poste d'aide-paysagiste demandé à 100% en CDD au service de l'environnement pour CHF 62'998.-** est mis aux voix et refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

#### Amendement 22

**M. Fabre** annonce que l'amendement déposé par M. Jimenay au nom du PDC, consistant à réduire à 50% le poste de psychologue demandé à 80% en CDI au service de la petite enfance, est retiré.

**M. Jimenay** explique que le PDC souhaitait initialement réduire à 50% le taux d'activité proposé pour ce poste, qu'il estimait trop important. Après avoir reçu des explications complémentaires, le groupe a décidé de retirer l'amendement, montrant par là sa capacité d'approfondir une réflexion jusqu'à la dernière minute.

**Mme Hartmann** salue cette décision du PDC et apprécie que tous aient été attentifs à l'importance de ce poste pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

Vu le nombre d'amendements encore à traiter, **M. Fabre** préfère que l'on réserve les séances d'autocongratulation pour la pause.

Amendement 23

**M. Fabre** annonce que Mme Hayes au nom de l'UDC demande de supprimer le poste d'assistant-e à 100% en CDI demandé à la police municipale pour CHF 91'344.-.

**Mme Hayes** indique que l'UDC souhaite le retrait de ce poste proposé pour la troisième fois, et pour lequel un cahier des charges précis expliquant le "besoin absolu" d'engager un assistant n'a jamais été présenté. Le service semble fonctionner sans trop de mal depuis deux ans. L'UDC pense que "tout le monde doit faire un effort pour réduire les coûts, ce qui n'est apparemment pas le cas dans beaucoup de services".

**M. Amato** contredit Mme Hayes en rappelant qu'à l'heure actuelle les tâches administratives au sein de la police municipale sont assumées par deux membres de l'état-major, qui sont payés deux ou trois fois plus qu'un assistant administratif. M. Marti, chef de la sécurité municipale, a présenté ce poste à plusieurs reprises, le cahier des charges en est donc connu. Avec une population grandissante, les tâches augmentent inexorablement. Il faut voter cet amendement.

**M. Jimenay** rappelle la "salve de missiles" qu'il avait essuyée l'année passée alors que son groupe évoquait l'arbitrage nécessaire entre les diverses demandes de postes émanant de la police municipale. Des postes d'agents de la police municipale (APM) avaient alors été préférés à celui d'assistant(e). Il annonce que le PDC a décidé pour 2018 d'accorder ce poste d'aide administrative, mais laissera la liberté de vote au groupe sur les postes d'AMP, en raison précisément de l'existence de postes vacants au sein du service. Il affirme qu'il faut une stabilité avant de demander plus, et que "nous ne voterons que l'assistant".

**M. Ortelli**, en tant que président de la commission de sécurité, confirme que le cahier des charges associé à ce poste y a été largement évoqué. Il rappelle l'élargissement des prérogatives des APM et l'extension des tâches administratives récemment déléguées par le Canton, qui ont surchargé l'administration de la police communale. Le groupe socialiste estime que ce poste est plus que nécessaire.

**M. Amato** rappelle que la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) demande de remplir des dossiers d'annonce des manifestations. La police fournit un accompagnement dans l'élaboration de ces dossiers, dont "certaines personnes autour de cet hémicycle" profitent, comme pour l'organisation du Marché de Noël. A ce jour, ce sont des membres de l'état-major, dont M. Marti, chef de la police municipale, "qui s'y collent". L'assistante permettra de les décharger de ces tâches.

**Mme Schweizer** trouve inadmissible de prendre le Marché de Noël en comparaison dans cet hémicycle. Elle n'a jamais vu M. Marti à ce marché, et prétend que "la police municipale ne fait pas grand'chose" pour ce marché. Elle ajoute que ce que dit M. Amato "est grave, car cette manifestation n'a rien à voir avec la police municipale."

Le débat est terminé. Mis aux voix, **l'amendement consistant à supprimer le poste d'assistant-e à 100% en CDI demandé à la police municipale pour CHF 91'344.-** est refusé par 17 non et 12 oui.

#### Amendement 24

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de réduire de 100% les postes d'agents de la police municipale demandés à 200% en CDI, une baisse de CHF 44'067.-.

**Mme Sapin** explique que le MCG préfère attendre que les postes actuellement vacants soient repourvus avant de créer de nouveaux postes.

**M. Amato** comprend l'argument du MCG. Il entend également l'avis de M. Marti, à savoir qu'il est difficile de recruter des APM, qui sont rares sur le marché de l'emploi, et qui sont longs à former. Il estime qu'il faut absolument voter ces postes dès maintenant pour espérer obtenir des APM fonctionnels en 2019 ou 2020. Ceux-ci assureront une présence importante sur le terrain, essentielle à une police de proximité.

**Mme Leuenberger** souhaite préciser, au-delà de l'extension des horaires et des espaces sous contrôle, que les postes demandés dans le budget 2018 répondent au besoin de planification du recrutement des APM, avec une anticipation de deux ans. Les APM recrutés en 2018 seront opérationnels fin 2019.

**M. Fabre** précise que le budget demandé prévoit un recrutement en septembre 2018.

**M. Serrano** voudrait corriger les "bêtises" proférées sur les bancs d'en face au sujet des conditions de recrutement des APM, qui n'est pas si difficile pour Meyrin, commune compétitive avec une grille salariale attrayante. Les "problèmes sont ailleurs", et expliquent pourquoi les APM ne veulent pas venir travailler à Meyrin. Il est en effet correct de ne pas engager les APM pour cette année, mais il faut surtout éviter le trop grand roulement observé et les départs avant la retraite. Il faut d'abord stabiliser le fonctionnement du service avec les APM, et repousser le vote des nouveaux postes en 2018. Le PLR n'appuiera qu'un seul poste.

**M. Devaud** souligne l'existence d'une charte déontologique signée par les communes genevoises, qui les empêche de débaucher les APM en place dans d'autres communes. Une commune doit donc former les APM elle-même.

**M. Squillaci** rappelle que le PDC aura la liberté de vote sur ce point. Il aimerait que l'on n'induisse pas, par des interventions précédentes, qu'il existe des problèmes internes au service de la police municipale. Il faut se concentrer sur les postes demandés, qui répondent aux réels soucis de sécurité existant sur le territoire communal.

**Mme Lüthi** demande à M. Serrano ce qu'il entend par "stabiliser les postes déjà existants".

**M. Dumalle** évoque le souvenir d'un ancien conseiller municipal, qui disait que "la sécurité n'a pas de prix". Le PLR, par cet amendement, met cette sécurité en danger. Il est d'avis "qu'on ne plaisante pas avec la sécurité", et que les personnes qui l'assurent doivent être formées à leur métier.

Le débat est épuisé. **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à réduire de 100% les postes d'agents de la police municipale demandés à 200% en CDI, une baisse de CHF 44'067.-**. Cet amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

[Pause de 20h à 20h45.]

**M. Fabre** rouvre la séance en annonçant que deux amendements supplémentaires lui ont été remis par les Verts et le PLR. L'amendement des Verts consiste à modifier le poste d'animateur du Jardin de l'amitié ASE demandé à 50% en CDI en poste d'animateur HETS (HES-SO) à 50% en CDI. L'amendement du PLR consiste à baisser de 2 centimes le taux des centimes additionnels. Il avertit à nouveau que le budget 2018 devra être voté ce soir, quel que soit l'heure.

Il invite l'assemblée à reprendre l'examen des amendements.

#### Amendement 25

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de supprimer le poste de chargé-e du système interne de gestion durable à 80% en CDI demandé au secrétariat général pour CHF 98'336.-.

**Mme Sapin** explique que le MCG préfère que le mandat prévu dans ce domaine produise ses premières recommandations avant d'engager un collaborateur.

**M. Dumalle** rappelle que le poste de chargé du système interne de gestion durable et le mandat externe doivent se chevaucher dans le temps. Il rappelle également que la Commune s'est engagée en matière de développement durable et que la première demande dans ce domaine a été formulée en 2011 par l'ancien conseiller municipal M. Jacques Robert. Voilà six ans que cette demande est en suspens; il est temps de la traiter et la mettre en rapport avec les problèmes de *dumping* salarial, de travail au noir ou *low cost*. Le poste de chargé du système interne de gestion durable a été proposé puisque les ressources humaines dans ce domaine sont presque nulles au sein de l'administration. La commission de l'environnement fait clairement le lien entre ces deux professionnels; en effet le mandat accompagnera la mise sur pied d'une forme de travail durable par le biais du *coaching* de la personne occupant le poste discuté ici. **M. Dumalle** juge d'ailleurs inacceptable que la résolution présentée par M. Robert et acceptée par le Conseil municipal il y a six ans ne soit toujours pas mise en œuvre.

**M. Ortelli** appuie l'affirmation de M. Dumalle en soulignant combien il est important pour l'administration de s'adjoindre une personne qui puisse guider les choix de l'administration dans les phases préliminaires de la démarche. Dans d'autres domaines, la Commune a déjà dû déplorer des travaux mal finis car exécutés par des employés mal qualifiés au service d'une entreprise mandatée. Dans le cadre de sa pratique professionnelle qui le mène sur des chantiers d'importance comme des autoroutes, il a pu aussi observer que des malfaçons exécutées par des employés de pays de plus en plus lointains avaient provoqué des retards de plusieurs années et des déficits énormes. Ce poste est important et doit être mis en place le plus rapidement possible.

**Mme Leuenberger** dit sa confiance en cette assemblée qui avait préavisé favorablement la présente demande de poste liée au mandat évoqué par M. Dumalle. Le mandat externe se concentre sur l'un des quatre axes de la politique interne de développement durable communale, soit les achats responsables, et dépend directement du poste discuté ici. L'un va avec l'autre, et si le poste devait ne pas être validé, le mandat serait vidé de sa substance et donc annulé.

Le débat est épuisé. **L'amendement consistant à supprimer le poste de chargé-e du système interne de gestion durable à 80% en CDI demandé au secrétariat général pour CHF 98'336.-** est mis aux voix et refusé par 17 non et 12 oui.

#### Amendement 26

**M. Fabre** annonce que M. Serrano au nom du PLR demande de supprimer le poste de chargé-e de communication à 100% en CDI demandé au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) pour CHF 104'763.-. Le PDC propose un amendement 26bis qui propose de réduire le poste de 50%. L'amendement le plus éloigné étant celui du PLR, il est traité en priorité.

**M. Serrano** assure que le groupe PLR a bien suivi les présentations et a examiné avec soin cette demande de poste, dont il a conclu qu'il était inutile. En effet, ce poste très onéreux n'apparaît pas nécessaire car il ne répond pas à un besoin avéré. La vision qu'il induit semble au PLR davantage correspondre à celle d'une multinationale que d'une collectivité publique, qui n'a pas besoin de la "veille stratégique et réputationnelle" proposée, par exemple. Le périmètre défini pour la communication par le Conseil administratif n'a ainsi pas convaincu. D'autre part, plusieurs outils seront bientôt mis en place, comme le site internet, qui offriront certaines avenues de communication.

**Mme Hartmann** admet avec une pointe de raillerie combien "M. Serrano est toujours très attentif et actif en commission" et ne veut pas faire de procès d'intention. Il semble au groupe des Verts que dans le contexte en évolution de la Commune, un chargé de communication à 100% est nécessaire pour soutenir les actions du chef de service, sans toutefois qu'il soit nécessaire de transformer la Commune en multinationale. Les Verts considèrent que le chef de service doit être soutenu par un chargé de communication afin de permettre une juste répartition des tâches. La Commune est sur le point de se doter d'un nouveau site internet.

Or, les nouveaux sites internet, s'ils sont faits selon les standards en vigueur, induisent paradoxalement une augmentation de la charge de travail des services. Le besoin est donc avéré pour ce poste, et de ce fait les Verts ne soutiendront aucun des deux amendements.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à supprimer le poste de chargé-e de communication à 100% en CDI demandé au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) pour CHF 104'763.-**. Cet amendement est refusé par 17 non et 12 oui.

#### Amendement 26bis

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de réduire de 50% le poste de chargé-e de communication à 100% en CDI demandé au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) pour CHF 52'381.50.

**M. Fabre** demande à M. Jimenay d'être synthétique dans son argumentation.

**M. Jimenay** rappelle que le service de communication avait déjà formulé des demandes qui n'ont pas été réellement satisfaites. Le service ne doit pas être "pris à la gorge", et le PDC propose de réduire simplement le poste de 50%.

Personne ne demandant la parole, **l'amendement consistant à réduire de 50% le poste de chargé-e de communication à 100% en CDI demandé au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) pour CHF 52'381.50** est mis aux voix. Cet amendement est accepté par 16 oui et 13 non.

#### Amendement 27

**M. Fabre** annonce que Mme Hayes au nom de l'UDC demande de réduire de 25% le taux d'activité du poste de logisticien-ne événementiel demandé en CDI à 50% au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) pour CHF 24'907.50.

Selon **Mme Hayes**, l'UDC estime que les chefs de service et leurs collaborateurs peuvent participer à l'organisation d'apéritifs ou autres événements, comme cela se faisait autrefois. Ce supplément de poste à 50% n'est donc pas nécessaire.

**Mme Leuenberger** précise que les tâches dévolues au logisticien événementiel ne se limitent pas à organiser des apéritifs ; elles incluent la mise en place de matériel audio ou vidéo, d'ameublement, etc. pour les événements organisés par les services. Lorsqu'il s'agit de simples apéritifs, les chefs de service, les collaborateurs et les conseillers administratifs aussi "mettent la main à la pâte", cela fait partie de la culture d'entreprise. Le logisticien événementiel en place est employé à 50% et ne souhaite pas augmenter son temps de travail, malgré ses nombreuses heures supplémentaires. Contrairement à un 50%, un 25% supplémentaire ne permettra pas d'engager une autre personne.

**M. Serrano** est également d'avis qu'un chef de service ou un collaborateur peut "mettre la main à la pâte" pour l'organisation d'un apéritif. Les 380 heures supplémentaires du logisticien événementiel actuel indiquent l'existence d'un besoin ; il suffit donc d'augmenter le temps de travail au niveau nécessaire pour résorber ces heures. Un taux d'activité supplémentaire de 25% apparaît suffisant. Le PLR soutiendra l'amendement.

**M. Amato** constate que M. Serrano n'a pas entendu les propos de Mme Leuenberger – et "n'écoute pas, comme à son habitude". **M. Amato** répète qu'il ne s'agit pas que de mettre en place des apéritifs, mais aussi de fournir le matériel technique nécessaire aux nombreux événements organisés par la Commune, ce qui demande des compétences techniques. Disposer de cette compétence interne évite aussi de devoir déposer une délibération pour chaque inauguration. Le logisticien actuel ne veut pas augmenter son temps de travail Engager une personne à 25% apparaît difficile, comme la droite a pu l'exprimer par le passé, et il y a aussi un certain intérêt à pouvoir se reposer sur deux personnes pour apporter un soutien technique aux événements.

**M. Jimenay** rapporte que le PDC a longuement réfléchi à cet amendement et les propositions de la droite. Si les collaborateurs peuvent en effet "mettre la main à la pâte", un chef de service "coûte trop cher" pour assumer ce genre de tâches. Le PDC ne soutiendra pas cet amendement.

Personne ne demandant plus la parole, **l'amendement consistant à retirer 25% du taux d'activité de 50% du poste de logisticien-ne événementiel demandé en CDI pour CHF 24'907.50 au secrétariat général (service de la communication et des relations publiques) est mis au vote et refusé par 16 non, 12 oui et 1 abstention.**

#### Amendement 28

**M. Fabre** annonce que M. Gerson pour le PLR demande de retirer le poste de gestionnaire en développement personnel en CDI à 100% au secrétaire général (service des ressources humaines) pour CHF 142'247.-.

Selon **M. Grognoz**, le groupe PLR pense que "le problème a été pris à l'envers". Il a noté le "taux d'absentéisme" qui, à 14 jours par année et par collaborateur, est relativement élevé. Le PLR pense que la fonction de gestionnaire RH peut être externalisée, et qu'un audit peut être mené par des experts indépendants, afin qu'ils puissent rester neutres et impartiaux dans les solutions proposées.

**Mme Hartmann** indique que les Verts ne partagent pas cette opinion. De leur point de vue, le "taux d'absentéisme" élevé au sein du service indique une surcharge de travail importante puisqu'on considère en général qu'au-dessus de 6-7%, un problème existe, à savoir que les ressources humaines et les ressources disponibles ne sont pas suffisantes. Les "gens lâchent car ils n'en peuvent plus", leur capacité n'est pas suffisante pour faire face aux charges qui leur incombent. Par ailleurs, un consultant externe impliquera des coûts qui dépasseront probablement le coût du poste demandé. Les Verts refuseront évidemment cet amendement.

**Mme Leuenberger** craint ne pas saisir, et donc ne peut souscrire aux arguments développés en faveur de cet amendement. Elle aimerait préciser que ce n'est pas le service des ressources humaines en particulier qui souffre d'absentéisme – on parle ici de l'administration communale dans son ensemble. Il faut relativiser la comparaison statistique avec d'autres communes, où certains services ne sont pas municipalisés comme ils le sont à Meyrin, par exemple la petite enfance où le contact avec les enfants implique un taux d'absence pour maladie plus important. La présente demande de poste s'appuie sur un argumentaire présenté en commission, dont la croissance des effectifs qui depuis 2012 sont passés de 376 à plus de 552 collaborateurs, sans augmentation de la dotation en gestionnaires RH. Actuellement, on déplore plutôt des heures supplémentaires et des vacances non prises au sein du service des ressources humaines, à hauteur de 200 jours, pour faire face à la surcharge de travail. On observe aussi un manque de disponibilité pour développer une véritable gestion des ressources humaines, ce qui empêche l'évolution du service et ses outils (évaluation des performances, référentiel de compétences ou de formation continue, digitalisation de la fonction RH, etc.). Un audit externe ne saurait répondre à ces enjeux.

**M. Jimenay** aimerait qualifier ce projet de budget comme celui "de l'année du coaching". Il s'étonne d'ailleurs que l'on permette des heures supplémentaires et vacances non prises, et que l'on continue de nourrir de nouveaux projets et de proposer de nouvelles prestations. Le PDC laisse la liberté de vote à son groupe sur cet amendement.

Les questions étant épuisées, **M. Fabre** aux voix **l'amendement consistant à retirer le poste de gestionnaire en développement personnel demandé en CDI à 100% au secrétaire général (service des ressources humaines) pour CHF 142'247.-**. Cet amendement est refusé par 15 non, 13 oui et 1 abstention.

#### Amendement 29

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin pour le MCG propose de passer en CDD le poste d'enquêteur-trice, taxateur-trice demandé à 100% en CDI au service des finances.

**Mme Favre de Oliveira** précise que cette transformation n'a pas d'implication financière.

**Mme Sapin** évoque les chantiers fiscaux importants sur lesquels travaillent les administrations cantonales et fédérales, et qui laissent penser que la taxe professionnelle disparaîtra à terme. La pérennisation de ce poste, qui est au demeurant nécessaire car instrumental dans la création de recettes pour la Commune, apparaît donc injustifiée.

**M. Devaud** en tant que conseiller administratif délégué aux finances depuis une dizaine d'années, explique qu'un suivi a longtemps manqué au niveau de la taxation de très grandes entreprises sises sur territoire meyrinois. Une équité doit être établie entre les entreprises sur ce terrain. Un collaborateur supplémentaire apparaît aujourd'hui nécessaire pour identifier les entreprises qui ne s'annoncent pas à la taxation. La collaboratrice qui a été adjointe au taxateur actuel a déjà permis d'identifier 300 entreprises, et donc de générer des entrées fiscales

importantes. La zone industrielle étant en plein développement, il est nécessaire "d'aller chercher ces recettes". Si la taxe professionnelle devait en effet disparaître – ce qui n'est aujourd'hui pas validé par le Conseil d'Etat – ce ne sera de son point de vue pas avant 2024 ou 2025, et dans ce cas la Commune devra se séparer aussi de ses collaborateurs actuels affectés à la collecte de cette taxe. La proportion importante qu'occupe la taxe dans le budget communal (13%) indique aussi qu'elle devra être compensée par d'autres revenus, et à ce sujet la Commune attend toujours des indications de la part du Canton. En tout état de cause, l'augmentation des charges budgétaires impose d'encaisser tous les financements possibles. M. Devaud dit ainsi ne pouvoir accepter l'amendement proposé.

**Mme Leuenberger** souligne que la différence de coût entre un CDD et un CDI est marginale puisqu'elle ne concerne que les annuités. Il s'agit ici de qualité de conditions de travail et d'équité entre les collaborateurs.

**M. Jimenay** affirme que l'engagement d'un taxateur permet de générer des recettes fiscales supplémentaires pour la Commune qui soit ont été omises, soit taxées de manière différenciée sur d'autres communes. Il doute personnellement que le peuple se soit prononcé sur la nouvelle réforme fiscale avant quatre ou cinq ans. Le PDC ne soutiendra pas l'amendement sur ce poste qui s'autofinancera.

**Mme Murciano** remercie MM. Devaud et Jimenay de leur description détaillée de la situation, et annonce que les Verts ne soutiendront pas l'amendement. Elle rappelle pour mémoire que l'on évoque la suppression de la taxe professionnelle depuis 2009, sans effets concrets à ce jour. M. Murciano impute à un manque de vision politique toute volonté de modifier ce poste de CDI en CDD.

**Mme Sapin** demande de confirmer qu'il s'agit bien d'une transformation d'un CDD existant en CDI.

**M. Devaud** répond qu'il s'agit d'un nouveau poste.

**Mme Sapin** exprime sa conviction qu'une personne engagée en CDD peut fournir les mêmes prestations qu'en CDI, et maintient donc l'amendement. Elle croit personnellement que la taxe professionnelle pourrait disparaître à court terme, dès après le vote sur le PF17 (plan financier fédéral en cours d'élaboration). Elle rappelle à ce titre que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a demandé que ce plan soit soumis au vote avant fin 2019.

**M. Devaud** souligne qu'à ce jour, le Conseil d'Etat n'a encore pas trouvé d'alternative à la taxe professionnelle. Dans l'intervalle, la Commune prend ses dispositions pour collecter la taxe de la manière la plus efficace et équitable possible.

**M. Serrano** annonce que le PLR soutient l'amendement du MCG. Il s'étonne de la position du Conseil administratif dans le contexte d'incertitude qui entoure la taxe professionnelle. Il ne croit pas qu'un CDD préterite de manière significative les conditions de travail d'un collaborateur, et un tel contrat a d'ailleurs l'avantage d'être plus transparent quant aux intentions de la Commune à moyen ou long terme. Il faut freiner l'engouement communal en termes de postes.

Le débat étant épuisé, **l'amendement consistant à faire évoluer en CDD le poste d'enquêteur-trice, taxateur-trice demandé à 100% en CDI au service des finances** est mis aux voix et refusé par 17 non et 12 oui.

Amendement 30

**M. Fabre** annonce que Mme Hayes au nom de l'UDC demande de retirer le poste d'assistant-e de direction demandé à 100% en CDI au service des finances pour CHF 97'595.-.

**Mme Hayes** constate que suite à des choix importants du Conseil administratif, de nombreux mouvements internes de postes ont été effectués, dont elle pense qu'ils doivent être "assumés". Des ressources internes doivent être trouvées en attendant que des résultats effectifs de ces remaniements soient évidents. Le "problème" pourra être revu à ce moment-là.

**Mme Murciano** rappelle que cette demande de poste avait été étayée en commission administration générale. Le temps de cette séance ayant été dépassé, certains commissaires n'ont peut-être pas entendu l'argumentaire en faveur de la création de ce poste. Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances, avait expliqué que ses nouvelles fonctions induites par MCH2 lui donnaient une transversalité avec les services informatiques et d'autres services, et qu'elle ne pouvait plus accomplir toutes les tâches du service des finances. Un poste administratif était devenu absolument indispensable pour répondre aux besoins du nouveau poste de secrétaire générale adjointe qu'elle occupe. Nous devons lui donner les moyens de travailler pour assurer une bonne qualité de travail au service des finances.

**M. Devaud** voudrait souligner combien Mme Favre de Oliveira s'est engagée – et son équipe avec elle – dans la conversion de la comptabilité à MCH2, dans des conditions matérielles difficiles en regard notamment du faible soutien informatique fourni par le SIACG. Il est abasourdi devant la puissance de travail de cette personne et de ses collaboratrices, et de la solidarité qui règne dans le service. La cheffe de service ne peut plus, et ne devrait plus, assumer elle-même les tâches administratives liées à son activité. Le présent projet de budget dans son format MCH2 a été rendu possible grâce à cet engagement.

**Mme Lüthi** peine à comprendre les motivations qui sous-tendent les amendements refusant à l'administration un soutien supplémentaire en termes de ressources humaines. Elle rappelle que cette assemblée a de manière répétée entendu la détresse de certains chefs de service devant le volume de travail à abattre et les heures supplémentaires effectuées par leurs collaborateurs. Elle invite les conseillers municipaux à assister à une demi-journée de travail de l'un d'entre eux. Elle regrette cet acharnement contre l'administration communale, à qui il faut au contraire faire confiance lorsqu'elle vient devant le Conseil municipal pour formuler ses demandes.

**M. Jimenay** se joint à ses préopinants pour souligner l'engagement important de Mme Favre de Oliveira, qui a d'ailleurs été reconnu par une salve d'applaudissements dans cet hémicycle pour son travail sur le budget. Elle doit

pouvoir disposer des moyens administratifs de se concentrer sur les tâches correspondant à son niveau de compétence.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Fabre** soumet aux voix **l'amendement consistant à retirer le poste d'assistant-e de direction demandé à 100% en CDI au service des finances pour CHF 97'595.-**, qui est refusé par 17 non, 8 oui et 4 abstentions.

#### Amendement 31

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de supprimer le poste d'employé-e polyvalent-e demandé à 50% en CDI au TFM pour CHF 41'590.-.

**Mme Sapin** explique que son argumentaire vaut aussi pour l'amendement 33. De son point de vue, il ne faut pas aggraver la situation financière du TFM, dont les comptes sont "largement en rouge". Le MCG pense que ce poste et l'augmentation du taux d'activité du responsable accueil du public sont superflus.

**M. Amato** ne connaît pas de théâtre subventionné dont le budget ne soit pas déficitaire. La Commune a décidé de disposer d'un théâtre subventionné il y a un certain nombre d'années, et aujourd'hui le TFM doit être considéré comme un service à la population. Le TFM se développe, et ce poste, qui est aussi dévolu à l'occupation des locaux par les associations, n'a pas évolué depuis la création du TFM il y a 20 ans. En cas de suppression de cette demande de poste, on peut imaginer que l'accueil des associations devra être réduit pour ne pas instaurer une situation d'heures supplémentaires. Il invite à refuser cet amendement.

**Mme Leuenberger** se prononce sur les deux amendements évoqués. Elle reprend à son compte les propos de M. Amato concernant le déficit du TFM en tant que service municipal. La demande concernant l'employé polyvalent est présentée pour la seconde année puisqu'encore à ce jour les tâches correspondantes sont assumées par un auxiliaire qu'il faut engager chaque année en CDD et former. Dans l'éventualité où cet amendement est accepté, il faudra ajouter dans le budget de fonctionnement un montant de CHF 40'000.- dévolu à l'engagement d'auxiliaires chargés de l'entretien du bâtiment sur les 4'000 heures d'ouverture du TFM, qui ne sont à ce jour couvertes qu'à hauteur de 3'200 heures, et pour répondre aux normes de sécurité en vigueur qui demandent qu'un minimum de deux employés soient affectés à l'entretien de ce type de structures.

**M. Ortelli** rappelle une visite de commission il y a environ deux ans, où a été présenté le travail des techniciens, qui semble avoir surpris et enchanté les commissaires.

Le débat étant épuisé, **l'amendement consistant à supprimer le poste d'employé-e polyvalent-e demandé à 50% en CDI au TFM pour CHF 41'590.-** est mis aux voix et refusé par 17 non et 12 oui.

#### Amendement 32

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de maintenir en CDD le poste de régisseur-euse/coordonateur-trice technique à 70% au TFM dont l'évolution en CDI est proposée pour CHF 1'234.-.

**Mme Sapin** décline la parole.

**Mme Leuenberger** précise que cette fonction est occupée par des auxiliaires depuis l'engagement il y a quelques années du responsable technique, qui se trouve depuis le début de son activité au TFM en surcharge de travail. La conversion du CDD en CDI est demandée suite à l'engagement exemplaire et le niveau de compétences techniques élevé de la régisseuse technique en place actuellement. Le maintien de cette fonction en CDD exigerait de se séparer de cette personne, la loi interdisant de renouveler les CDD en chaîne.

**M. Amato** observe que cet amendement crée le risque de perdre des compétences et provoquer un "certain flou" dans le fonctionnement de la régie du TFM durant la période de formation d'un nouvel employé en CDD, qui porte sur plusieurs mois. Il n'y a pas de raison de conserver en CDD ce poste dont le TFM aura besoin sur le long terme – à moins que la volonté existe de fermer le TFM dans quelques années.

Le débat étant épuisé, **l'amendement consistant à maintenir en CDD le poste de régisseur-euse/coordonateur-trice technique à 70% au TFM proposé en CDI pour CHF 1'234.-** est mis aux voix et refusé par 17 non et 12 oui.

### Amendement 33

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de supprimer l'augmentation proposée de 20% du taux d'activité du poste de responsable accueil du public et catering en loge en CDI au TFM pour CHF 20'787.-.

**Mme Sapin** ne demande pas la parole.

**M. Jimenay** indique que le PDC a déjà exprimé ses réserves quant à la dotation en personnel du TFM compte tenu de la baisse des prestations du théâtre. Il ne soutiendra donc pas cette augmentation du taux d'activité.

**Mme Leuenberger** précise que la demande du Conseil administratif porte sur un complément de poste de 20% pour faire face à une situation d'heures supplémentaires. La personne qui a succédé il y a deux ans à Mme Zosso après ses 20 ans de service a fait évoluer le poste en revisitant le concept de l'accueil, notamment à travers une implication plus importante des placeurs au théâtre dans l'information et l'évacuation du public, et ceci sur 400 occurrences annuelles d'accueil. L'augmentation budgétaire demandée apparaît modeste pour ce poste qui n'a pas évolué depuis deux décennies. Elle ne comprend pas d'où est venue l'information à M. Jimenay que les prestations du TFM vont baisser. S'il se réfère au nombre de représentations de la saison théâtrale, il faut avoir à l'esprit que le budget annuel inclut deux moitiés de saisons théâtrales, et de ce point de vue le nombre de représentations ne baissera pas en 2018. Quand bien même, les heures supplémentaires de ce poste à 50% qui nécessite une activité à 70% doivent être absorbées d'une manière ou d'une autre. L'activité n'est pas liée

uniquement aux spectacles, mais aussi aux expositions, manifestations hors saison théâtrale et à toute visite impromptue du public.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à supprimer l'augmentation de 20% du taux d'activité du poste de responsable accueil du public et catering en loge en CDI pour CHF 20'787.-**, qui est accepté par 17 oui et 12 non.

#### Amendement 34

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay demande au nom du PDC de supprimer le poste d'auxiliaire d'accueil au Jardin botanique alpin (service de la culture) proposé en CDI à l'heure (1'344 heures budgétées) de mars à octobre pour CHF 62'289.-.

**M. Jimenay** dit que le PDC veut mettre une pause à la multiplication des animations, visites, etc., comme il l'avait déjà exprimé lors de la première commission du budget. La signalétique au Jardin botanique alpin a représenté un investissement important et nombre de gens peuvent recevoir aujourd'hui un cours d'histoire naturelle simplement en suivant les panneaux d'information. Il suggère d'attendre des temps meilleurs pour se prononcer sur de nouvelles prestations, et de laisser les membres de l'administration se reposer un peu.

**Mme Leuenberger** entend ces arguments. De son point de vue, cependant, la signalétique permet d'orienter le public mais non de l'accueillir ou de le renseigner. Il est difficile d'empêcher le service de la culture de nourrir des ambitions d'animations au Jardin botanique alpin dont la valorisation a été l'objet d'un investissement important par la Commune, ou de participer à l'animation qui s'y déroule indépendamment de lui (entretiens par le service de l'environnement, activités du service de développement social et emploi ou des associations, sorties scolaires, etc.). **Mme Leuenberger** insiste au nom du Conseil administratif sur la motivation des collaborateurs à mettre en place cet accueil, dont il est prévu qu'il soit pris en charge par une personne en recherche d'emploi sans qualification particulière dans le cadre des emplois solidaires.

**M. Ortelli** fait part de la position des socialistes:

"Ce 'morceau de montagne' en plein cœur de Meyrin nous a été légué par Monsieur Amable Gras. A l'aube du 20ème siècle, ce négociant de tissus fait aménager cette représentation idéalisée d'un paysage alpin, suivant une pratique de l'art du jardin alors en vogue. Aujourd'hui, la ville de Meyrin continue de faire vivre et d'enrichir ce lieu si surprenant. Son intérêt est d'éclairer notre relation au vivant, de permettre de nous interroger sur la façon dont nous voulons cohabiter avec la nature. C'est un milieu fragile et subtil, dont les qualités sont placées sous la responsabilité du public.

Et justement ce public est présent car les animations, les expositions sont très appréciées par la population meyrinoise et par les touristes. Même TripAdvisor le conseille avec une excellente note. L'exposition 'Nids, terriers et autres refuges' a eu un grand succès surtout auprès des enfants.

Ce lieu si apprécié nous a été confié. Notre cité ayant été conçue en grande partie dans les années 1960 et 1970 dans un but purement utilitaire, nous ne possédons

pas un grand patrimoine culturel et urbanistique. Le Jardin botanique en est une des rares exceptions. D'où son succès. Refuser de répondre à une demande de notre population pour des motivations de petites économies n'est pas digne de Meyrin. Ne pas respecter ce legs est indigne de Meyrin.

Cette année nos collaborateurs ont fait d'énormes sacrifices personnels pour que cet endroit ait une vie digne de son statut. Mais ne compter que sur le bénévolat et sur le travail gratuit n'est pas réaliste et pas digne de Meyrin."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à supprimer le poste d'auxiliaire d'accueil au Jardin botanique alpin (service de la culture) proposé en CDI à l'heure (1'344 heures budgétées) de mars à octobre pour CHF 62'289.-**, qui est accepté par 17 oui et 12 non.

### Amendement 35

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de supprimer le poste de responsable restauration pour Meyrin-les-Bains (service de développement social et emploi) en CDI à l'heure (200 heures budgétées) de mai à juillet pour CHF 10'956.-.

**M. Jimenay** redit au nom du PDC "qu'il faut se calmer avec le coaching". Meyrin-les-bains offre une occasion aux associations de présenter des recettes "pour se mettre en valeur et aussi pour renforcer leurs finances afin de ne pas être toujours à la charge de la Commune". Il avait personnellement voté en faveur de cette manifestation qui s'adresse aux habitants qui ne partent pas en vacances, et qui a bien fonctionné durant plusieurs années dans sa configuration initiale. D'après ses informations, certaines associations sembleraient d'ailleurs peu motivées par la perspective d'être coachées en cuisine. Il ne souhaite pas que l'on se dirige vers un coaching généralisé de toutes les manifestations. Le PDC "prie de laisser les associations vivre leur vie".

**Mme Leuenberger** dit ne pouvoir accepter certaines des affirmations avancées ici, notamment qu'un coaching est imposé aux associations qui offrent librement des prestations de cuisine dans le cadre de Meyrin-les-bains, qui se déroule dans un contexte de développement social. En réalité, l'inscription au budget de 200 heures d'activité d'un cuisinier professionnel en soutien à Meyrin-les-bains répond à un besoin exprimé par les associations elles-mêmes, et n'introduit aucune exigence au niveau des menus ou tout autre aspect de l'offre des associations. La mission du responsable porte sur la qualification des prestations, l'assurance que les achats sont faits de manière responsable, que les budgets sont bien élaborés afin de permettre un bénéfice, et l'atténuation de tout risque d'intoxication alimentaire ou d'insatisfaction générale du public, comme on a déjà pu le voir. La prestation de coaching s'adresse également aux particuliers qui ont envie de préparer un repas pour Meyrin-les-bains hors le cadre d'une association.

**Mme Tiguemounine** constate avec tristesse que maints élus vivent à Meyrin en parallèle au reste de la population, "sans vraiment rencontrer ou échanger avec les gens pour entendre leurs besoins". Pour rappel, la durée de la manifestation de Meyrin-les-bains a dû être réduite de trois à deux semaines, faute d'associations volontaires pour préparer les repas de midi. Le soutien d'un

responsable de cuisine a permis de rétablir cette troisième semaine, très appréciée des familles qui profitent des activités gratuites proposées. Venant du PDC, qui est un parti qui défend la famille, elle s'étonne de cette proposition de suppression de poste qui pourrait entraîner une nouvelle réduction de la durée de Meyrin-les-bains.

**M. Orтели** exprime la position des socialistes:

"Meyrin-les-bains est une manifestation qui s'est imposée au fil du temps, et qui est devenue très populaire. C'est une oasis de fraîcheur, de rencontres, d'échanges pendant une période où Meyrin a tendance à s'assoupir. Des familles entières viennent profiter de ce petit coin de fraîcheur, et les repas concoctés par nos associations sont devenus pour beaucoup une habitude, d'autant plus que les prix sont doux.

Je peux l'affirmer, car j'ai fréquenté ce lieu avec ma petite-fille de quatre ans. Justement ! Préparer de la nourriture pour un public si varié et si jeune est une responsabilité. Et ce n'est pas évident, pour des amateurs, de respecter toutes les normes en vigueur et assurer une qualité et une sécurité alimentaires sans reproche. La présence d'un professionnel peut nous éviter bien des ennuis !

Dix mille francs représentent le 0.008% du budget ! Alors, le 0.008% est-il un sacrifice impossible à assumer pour que nos enfants puissent profiter d'un moment de détente et d'un repas en toute sécurité?"

**Mme Lüthi** dit avoir personnellement participé à la préparation des repas pour Meyrin-les-bains, et a pu y apprécier l'assistance du chef cuisinier, notamment dans l'utilisation d'appareils difficiles à manipuler.

**M. Jimenay** redit que l'argument n'est pas financier mais philosophique : il faut en finir avec la "coaching mania" meyrinoise, qui commence à "dépasser les bornes".

**Mme Leuenberger** ne comprend pas cette notion de "coaching mania" s'agissant d'un accompagnement par un restaurateur professionnel. Meyrin-les-bains a aussi besoin d'un logisticien pour aménager le site et accueillir le public, et ranger le matériel chaque soir, ou d'animateurs pour aider les familles à organiser des jeux pour les enfants.

Le débat étant terminé, **l'amendement consistant à supprimer le poste de responsable restauration pour Meyrin-les-Bains (service de développement social et emploi) en CDI à l'heure (200 heures budgétées) de mai à juillet pour CHF 10'956.-** est mis aux voix et accepté par 17 oui et 12 non.

#### Amendement 36

**M. Fabre** annonce que M. Jimenay au nom du PDC demande de supprimer le poste de délégué-e au développement social local à 60% en CDI au service de développement social et emploi pour CHF 68'930.-.

**M. Jimenay** indique que le groupe PDC estime que cette demande est quelque peu prématurée, mais se tient à disposition pour en débattre à nouveau en 2019.

**M. Serrano** est d'avis que cette demande est simplement prématurée.

**Mme Leuenberger** fait remarquer, dans un souci de cohérence du débat, que l'auteur de cet amendement avait averti contre la réalisation par des responsables de service de tâches subalternes, pour lesquelles ils seraient trop payés. Le poste en question, demandé pour la seconde année consécutive, vise précisément à éviter cette occurrence au sein du service de développement social et emploi. Le Conseil administratif a préféré demander un poste de classe salariale inférieure plutôt que d'augmenter le taux d'activité des responsables de service pour réaliser ces tâches qu'elles effectuent aujourd'hui en heures supplémentaires.

Le débat étant terminé, **l'amendement consistant à supprimer le poste de délégué-e au développement social local à 60% en CDI au service de développement social et emploi pour CHF 68'930.-** est mis aux voix et accepté par 17 oui et 12 non.

### Amendement 37

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de ne pas transformer en CDI le poste de job coach à 90% actuellement en CDD à l'Antenne objectif emploi (service de développement social et emploi), transformation qui induirait une hausse budgétaire de CHF 48.-.

**Mme Sapin** annonce que les activités de l'Antenne objectif emploi (AOE) font doublon avec les services de l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Le MCG ne souhaite pas "gonfler" ce service avec des CDI, et demande de laisser le poste de job coach en CDD. Elle indique que l'argument vaut aussi pour le poste de déléguée interface entreprise à 100% en CDD (voir amendement 38).

**Mme Leuenberger** rappelle que l'AOE, qui n'est pas un service, mais une prestation du service de développement social et emploi, ne fait pas doublon avec l'OCE, mais complète les prestations de celui-ci en s'adressant aux demandeurs d'emploi qui ne peuvent s'y inscrire. Elle se réfère aux explications fournies lors des deux séances de commission qui ont traité de ce sujet. Ces postes créés en CDD à l'ouverture de l'AOE il y a six ans répondaient à la crise économique dont on ne savait si elle durerait. Aujourd'hui, il n'y a pas de terme visible à cette prestation, et l'engagement en CDD des personnes actives à l'AOE empêche l'administration de capitaliser sur les connaissances acquises au sein de cette structure. Il convient de noter que pour les raisons légales déjà évoquées en lien aux CDD en chaîne, la personne en place aujourd'hui au poste de déléguée interface entreprise ne peut plus être réengagée en CDD, et perdrait donc son emploi six mois avant son départ en retraite.

**Mme Hartmann** dit sa surprise devant cet amendement, qui ne tient pas compte de la présentation en commission de l'utilité de ce poste. Le taux de réinsertion des chômeurs de longue durée suivis par l'AOE est de 39%, ce qui est supérieur aux performances du Canton. La job coach et la déléguée interface entreprise ont su constituer un réseau professionnel qui leur permet d'être plus efficaces que l'OCE. Le maintien de ces postes en CDD impliquerait une perte de savoir. Finalement, Mme Hartmann souligne aussi un souci de cohérence: l'AOE s'adresse aux personnes fragilisées sur le marché de l'emploi, mais les personnes qui se retrouveraient sans emploi si cet amendement devait être accepté sont des seniors. Il serait donc cohérent de maintenir ces personnes en place; pour cette

raison elle invite l'assemblée à relire les procès-verbaux des séances de commission avant de déposer de tels objets. Elle recommande de refuser cet amendement.

**M. Jimenay** rappelle que l'AOE, qui émane d'une résolution chiffrée à quelque CHF 2'500'000.- de l'ancien conseiller municipal PDC Matthieu Chambers, avait une visée temporaire, celle de venir en aide à une population se trouvant dans une impasse importante. Il avait alors été taxé d'opportuniste et d'électoraliste. Aujourd'hui, l'AOE existe toujours, le chômage ne fléchissant pas malgré l'investissement des collaborateurs de cette structure, qui "semblent n'avoir pas apporté tout le réconfort nécessaire en matière d'aide à l'emploi". Il a été dit en commission que l'AOE n'est pas une agence de placement, ce que **M. Jimenay** estime bien dommage. Le PDC ne soutiendra pas l'amendement, et restera attentif aux performances de l'AOE, qui sont aujourd'hui diversement appréciées.

**M. Grognuz** indique que son groupe a bien lu les procès-verbaux et les présentations des séances concernées. Il observe que les mandats de la job coach et de la déléguée interface entreprises se termineront en 2019, alors que l'on examine aujourd'hui le budget 2018. Il souligne ensuite que les personnes suivies par l'AOE le sont aussi par l'OCE et l'Hospice général ou l'Assurance invalidité (AI).

**Mme Tschudi-Spiropulo** demande une motion d'ordre. Elle souhaiterait que dans ce débat démocratique, les conseillers municipaux ne se plaignent pas des interventions, même s'ils nourrissent des sentiments contradictoires à propos des idées exprimées. Elle précise, ayant été elle-même stagiaire à l'AOE, que celle-ci fournit des prestations que l'OCE ou l'Hospice général ne peut plus fournir, faute de temps. Il n'y a donc pas de doublon.

**Mme Kunz-Félix** aimerait que l'on clarifie si les postes en CDD discutés se termineront en 2018 ou 2019.

**Mme Leuenberger** répond que deux CDD de l'AOE arriveront à leur terme en 2019. Il est demandé de les passer en CDI par souci d'équité entre les collaborateurs de l'AOE. L'équipe en place aurait en effet du mal à comprendre que leurs contrats soient pérennisés de manière séquencée, tout ceci pour économiser CHF 48.-.

Plus personne ne demandant la parole, **l'amendement consistant à ne pas transformer en CDI le poste de job coach à 90% actuellement en CDD à l'Antenne objectif emploi (service de développement social et emploi) pour CHF 48.-**, est mis aux voix et refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

#### Amendement 38

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de maintenir en CDD le poste de déléguée interface entreprise à 100% dont l'évolution en CDI est proposée à l'Antenne objectif emploi (service de développement social et emploi) pour CHF 2'868.-.

**M. Fabre** propose de passer directement au vote, le débat de fond ayant déjà eu lieu.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **l'amendement consistant à refuser l'évolution en CDI du poste de déléguée interface entreprise à 100% en CDD à l'Antenne objectif emploi (service de développement social et emploi) pour CHF 2'868.-** est mis aux voix et refusé par 17 non, 11 oui et 1 abstention.

Amendement 39

**M. Fabre** annonce que Mme Sapin au nom du MCG demande de supprimer le poste de contrôleur-euse du stationnement à 100% en CDI demandé à la police municipale pour CHF 75'429.-.

**Mme Sapin** décline la parole.

**M. Frauchiger** étaie la position du MCG:

"Ce poste pour une contrôleur-euse municipal-e du stationnement (CMS) nous fait bien grincer des dents, car cela fait trois ans que Meyrin dispose d'un groupe de quatre CMS. On connaît leur mission, qui inclut le contrôle des zones bleues, les macarons, le parking limité à 2h, et le stationnement gênant. Ils ont la charge de l'entretien et du relevé des caisses horodateurs, la gestion des alarmes horodateurs également.

Mais voilà, leurs tâches diversifiées prennent tout d'un coup l'ascenseur! Et les voilà sollicités à tout va pour alléger la charge des agents de la police municipale (APM): cirer les chaussures, faire les commissions – non je plaisante! – notamment pour déposer des radars préventifs, ouvrir et fermer le marché, contrôler les procédés de réclame, procéder aux réservations de stationnement pour les manifestations diverses. Ils remplacent également les patrouilleuses scolaires au pied levé, font la gestion des objets trouvés et le suivi administratif lié au contrôle du stationnement. Cela fait beaucoup!

Or, nous doutons fort que les contrôleurs de la Fondation des parkings de Genève se mettent à faire des contrôles radars ou à faire de la circulation lors des promotions en ville de Genève. Il nous semble que l'on détourne leur mission première, à savoir le contrôle du stationnement et les tâches diverses administratives et autres.

On s'est bien compris: leur mission est le contrôle du stationnement. Mais force est de constater qu'ils sont pris à toutes les sauces. Quand on constate avec quel acharnement les APM nous verbalisent à la Golette et ailleurs, ne venez pas nous faire l'article que la police municipale est débordée d'enquêtes, de réquisitions, et qu'ils ont besoin du soutien des CMS!

Conclusion: les quatre CMS à Meyrin nous suffisent largement. Nous ne désirons pas qu'ils fassent des tâches de cicérone et il semble inopportun d'accroître encore cet effectif.

Je vous remercie de soutenir notre amendement et de refuser ce poste."

**M. Amato** s'amuse de l'argumentaire du MCG, qui propose de retirer un poste destiné à décharger les APM, dont le MCG proposait lui-même de retirer des postes. Les APM sont payés largement plus que les CMS, mais le MCG pense que les CMS doivent se limiter à contrôler le stationnement, un cahier des charges peut attirer. A Meyrin les CMS sont très bien traités, et bénéficient d'une

diversification des tâches valorisantes et un contact intéressant avec la population, contrairement à ce que peut vivre un CMS employé à la Fondation des parkings, qui se fait régulièrement insulter par la population, etc. Refuser ce poste signifie aussi que la ZIMEYSA ne sera pas contrôlée par les CMS et que le contrôle en général sera affaibli sur la commune dont le territoire habité grandit avec le quartier des Vergers. Pour ces raisons, il semble important aux Verts que ce poste soit maintenu.

**M. Squillaci** déclare que les meilleurs arguments pour ou contre cet amendement ayant été exprimés, le PDC laissera la liberté de vote sur cet objet.

**Mme Leuenberger** retourne l'argument du MCG en affirmant que le grand intérêt de l'internalisation des postes de CMS est précisément leur polyvalence. Ces agents communaux sont présents sur le terrain, en contact avec la population, et peuvent suppléer à nombre de tâches importantes comme celles des patrouilleuses scolaires. L'augmentation de l'effectif des CMS permettrait aussi de les affecter au contrôle des espaces de tri des déchets et des dépôts d'encombrants, qui sont l'objet de nombreuses plaintes de communiens.

**Mme Tschudi-Spiropulo** rappelle que les CMS contrôlent aussi la bonne tenue du marché.

Le débat étant épuisé, **l'amendement consistant à supprimer le poste de contrôleur-euse du stationnement à 100% en CDI demandé à la police municipale pour CHF 75'429.-** est mis aux voix et accepté à 16 oui et 13 non.

**M. Fabre** annonce que les amendements suivants sont ceux qui ont été ajoutés après la pause à la liste des amendements traités.

#### Amendement 40

**M. Fabre** annonce que les Verts demandent de modifier le poste d'aide animateur-trice ASE demandé en CDI à 50% au Jardin de l'amitié (service des aînés) en un poste d'animateur HETS (HES-SO) en CDI à 50%.

**Mme Hartmann** conçoit que le dépôt de cet amendement s'apparente à une forme d'acharnement après le refus de l'amendement 15 déposé plus tôt au sujet du même poste. Compte tenu du vote serré sur cet amendement et des arguments pertinents avancés, les Verts proposent en solution intermédiaire de ne transformer que le poste d'aide-animateur ASE à 50% en CDI en animateur HETS, afin de créer une complémentarité avec le poste existant, plus opérationnel. Par ailleurs, les Verts voudraient corriger un oubli lors de l'argumentation du premier amendement, et remercient le collaborateur en place pour son travail, dont le présent amendement ne constitue aucunement une remise en question. Il s'agit d'une adaptation nécessaire par rapport aux besoins du service.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement consistant à modifier le poste d'aide animateur-trice ASE demandé en CDI à 50% au Jardin de l'amitié (service des aînés) en un poste d'animateur HETS (HES-SO) en CDI à 50%.** Cet amendement est accepté par 17 oui et 12 non.

Amendement 41

**M. Fabre** annonce que M. Boccard au nom du PLR propose d'amender la délibération n° 2017-28a en baissant de deux centimes le taux des centimes additionnels.

**M. Boccard** dit qu'il aurait préféré que cette délibération soit la première dans la présentation du budget, ce qui aurait simplifié les choses. Il exprime les arguments du PLR sur cet amendement:

"Le groupe PLR juge ce budget trop enthousiaste et irresponsable. Chaque année, nous signalons que les bonis récurrents – plusieurs millions depuis environ quinze ans – nous laissent penser que les budgets présentés sont plus que confortables, et de notre point de vue le centime additionnel aurait dû être réévalué à la baisse afin de rétablir un équilibre correct et une lecture du budget plus en adéquation avec la réalité. Ces bonis ont été prélevés indûment au travers des impôts et taxes sur les contribuables meyrinois et les entreprises sises sur la commune de Meyrin.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? La Fontaine, dans ses fables, parle de 'La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf'. A Meyrin, la grenouille a avalé le bœuf! La politique de prudence par rapport aux rentrées fiscales a été jetée aux orties. Le boni 2018 de 10 millions a été englobé dans le budget en créant des charges incompressibles – 42 postes – et en grossissant les lignes budgétaires déjà bien nanties. Pour le PLR, il est impensable de grossir l'administration d'un coup. L'octroi de nouveaux postes doit se faire de manière progressive, en respectant une saine et juste fiscalité. D'autre part, les nouveaux postes créés par le Conseil administratif sans passer par le Conseil municipal sont des postes qui engendrent des coûts importants – grille des salaires, rattrapage de la caisse de pension, etc. Aujourd'hui, on a un secrétariat général avec trois têtes, un service social bicéphale... on en arrive au stade de la pyramide inversée. On n'aura que des chefs et plus aucun Indien pour effectuer les tâches.

Le groupe PLR prône dans un premier temps l'optimisation des ressources à disposition, tout en y allouant, au cas par cas, les forces nécessaires aux prestations qui ont un lien direct avec la population meyrinoise. Le groupe PLR souligne de manière formelle les risques encourus en cas de conjoncture défavorable: pas de possibilité de dégraisser la masse salariale (charges fixes), et risque élevé que la taxe professionnelle disparaisse, ce qui représenterait un trou de 13 millions dans les rentrées fiscales (pour le rattraper, il faudrait augmenter de plus de 8 centimes additionnels pour avoir un budget à l'équilibre).

L'introduction de la lecture sous MCH2 de ce budget 2018 ne nous ayant pas permis d'établir une réflexion en détail, le groupe PLR refusera ce budget, qui nous paraît dispendieux et qui sous le prétexte de l'augmentation importante de la population, gave l'administration de nouveaux postes en englobant le trop-perçu récurrent de chaque exercice, et en faisant d'une pierre deux coups, annihilant de fait la possibilité de créer une réserve.

Je vois déjà les regards réprobateurs de nos collègues de gauche et de centre gauche. Dans un budget précédent, M. Fabre déclarait que si les budgets présentés étaient moins gras, plus réalistes, on aurait moins de frictions au sein

du Conseil municipal, et plus de facilité pour les voter. Nous sommes de son avis. Ce budget n'est pas gras: c'est la Saint-Martin – gras double!

Nous demandons donc au Conseil administratif de revoir sa copie et de nous présenter un budget avec deux centimes additionnels de moins, pour arriver avec un budget de fonctionnement de 110 millions, ce qui nous semble une progression réaliste pour 2018."

**M. Devaud** agrée en partie la vision du PLR quant à la volonté de maîtrise des charges communales, une volonté qu'il fait sienne dans la vision globale qu'il apporte en tant que premier acteur de cette élaboration budgétaire. En effet, il ne souhaite pas non plus une augmentation du taux des centimes additionnels.

Le Conseil administratif a élaboré avec un sérieux extrême ce projet de budget, en intégrant toutes les délibérations et engagements que le Conseil municipal a votés et qui entraînent des charges et postes supplémentaires, comme au service de la petite enfance. Il rappelle que l'achèvement du lac des Vernes, l'installation du nouveau Jardin Robinson, etc. sont des charges directement imputables à une population meyrinoise en augmentation et à laquelle les prestations doivent être adaptées. Sans doute, les charges communales connaissent aujourd'hui un développement important. A ce titre, un travail de négociation important a été mené avec les chefs de service durant l'été pour trouver un financement aux 9 millions de charges supplémentaires, et créer les postes permettant de fournir les prestations nécessaires. A moyen terme, les prestations votées par le Conseil municipal doivent en effet être financées, et c'est aussi dans cette optique que travaille le délégué aux affaires économiques, qui s'attache à attirer de nouvelles entreprises dans la commune pour contribuer à sa prospérité.

Il faut noter toutefois que l'augmentation actuelle de la population fléchira à moyen terme, et que vu le foncier communal modeste encore disponible (Cointrin, et dans le futur, éventuellement Caillat 1 aujourd'hui encore en propriété privée), le développement urbanistique meyrinois arrive bientôt à sa capacité maximale. Il ne faut donc pas craindre dans le futur une fuite en avant des charges budgétaires.

Encore une fois, le Conseil administratif a examiné avec grand soin ce projet de budget et toutes les projections économiques fournies par les instituts en Suisse indiquent que crise économique est en train de se dissiper, même si le PIB n'est pas aussi important qu'espéré. Il n'y a donc pas de crainte majeure à ce niveau. Depuis dix ans qu'il est délégué aux finances, M. Devaud n'a eu de cesse d'inviter à la prudence, une approche qui a invariablement débouché sur des excédents qu'il juge "anormaux" car basés sur des informations que l'administration fiscale cantonale préfère trop prudentes pour une question de responsabilité. La Constitution fixe pourtant que le Conseil administratif est responsable du budget, et c'est dans cette optique que le Conseil administratif meyrinois a pris ses responsabilités en présentant ce budget 2018, qui prend en compte à la fois les excédents passés et les besoins communaux.

Dans ce contexte, on ne peut pas envisager de diminuer de deux centimes le taux des centimes additionnels. Il invite les conseillers municipaux, en tout cas cette année, à refuser l'amendement du PLR."

**M. Amato** dit être très surpris par cet amendement qui induit un budget déficitaire d'environ CHF 2'500'000.-, ce qui, comme il a été précisé en commission des

finances élargie, n'est pas conforme. Il comprend que le groupe PLR veut, par cet amendement, montrer qu'il souhaite baisser les impôts, et qu'en cela il se détache des autres groupes politiques. Les Verts ne sont en effet pas en faveur d'une baisse des impôts, à l'heure où des investissements encore importants attendent la Commune en conséquence de l'augmentation démographique. Par ailleurs, une baisse d'un centime additionnel n'implique pas seulement une baisse d'impôts de CHF 1'500'000.-, mais entraîne un recalcul de la péréquation financière intercommunale, et donc des pertes supplémentaires. Meyrin est l'une des communes qui ont le taux des centimes additionnels les plus bas parmi les grandes communes genevoises, bien plus bas notamment que la commune de Vernier. Il espère donc que le taux des centimes additionnels pourra être maintenu à son niveau actuel encore longtemps. Si le groupe PLR veut réduire la charge fiscale, il doit commencer pas ne pas voter les investissements et assurer ainsi une cohérence dans sa vision. Les Verts ne voteront pas cet amendement qui pour les raisons de conformité évoquées, ne devrait même pas être débattu.

**Mme Lüthi** ne croit pas qu'on ait besoin d'être un expert en comptabilité pour comprendre que l'argument du groupe PLR repose sur une logique défailante. L'administration a présenté un budget équilibré sans pour autant augmenter le taux des centimes additionnels. Le budget est donc maîtrisé, et il n'y a pas de raison de le refuser. Par ailleurs, elle ne voit pas comment la Commune pourrait supporter les charges actuelles si le taux des centimes additionnels devait être réduit.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Fabre** met aux voix **l'amendement à la délibération n° 2017-28a présenté par le PLR, et consistant à baisser de deux centimes le taux des centimes additionnels**. Cet amendement est refusé par 17 non, 9 oui et 3 abstentions.

Les amendements ayant tous été traités, et l'heure étant déjà très avancée, **M. Fabre** annonce que les points 15, et 18 à 22 de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance plénière.

Il déclare une courte pause pour que les groupes se concertent et forment leur position sur le projet de budget global.

*[Pause de 23h02 à 23h09.]*

**M. Fabre** invite les groupes à prendre position sur le projet de budget 2018.

**M. Jimenay** fait part de la position du PDC :

"J'aimerais commencer cette prise de position en m'adressant à Madame Claudine Murciano, pour la remercier de l'excellent rapport, précis, détaillé mais sans excès et, ce qui ne gêne rien, parfois avec un zeste d'humour.

Madame, acceptez notre compliment!

*[Applaudissements.]*

Le moins que l'on puisse dire, est que Meyrin peut s'enorgueillir d'avoir un Conseil administratif particulièrement intelligent, astucieux et pragmatique.

En nous présentant son projet de budget savamment étudié, stratégiquement présenté, on peut aisément le relever, le fait le plus significatif étant celui d'avoir choisi la voie de la répartition des deniers communaux.

Après des années de crainte financière, eu égard aux énormes investissements prévus, certains obligatoires, d'autres un peu, et parfois largement moins, le Conseil administratif s'est dit que plutôt que de tenir serrés les cordons de la bourse, pour s'apercevoir *in fine* que les prévisions cantonales avaient été sous-estimées et de recevoir ensuite les quolibets d'un certain nombre de conseillers municipaux et quelques fois, d'une frange de la population, notre Conseil administratif, disais-je, a opté pour une évaluation décidément optimiste du potentiel des rentrées fiscales.

Toutefois - eh oui, il n'y a pas que les louanges – s'il est imaginable, lorsque l'on a quatre sous en poche, de vouloir s'accorder un meilleur confort que lorsqu'on n'en disposait que d'un seul, en contrepartie il apparaît comme excessif de vouloir dépenser les quatre sous rapidement. C'est le sentiment soucieux que laisse ce projet de budget.

Aussi est-il normal de nous demander: n'y aurait-il pas eu ce contribuable exceptionnel qui a béni l'escarcelle communale d'une manne extraordinaire? Y aurait-il eu autant de besoins exprimés? Y aurait-il eu autant de postes à ouvrir? Qu'advient-il si les grandes entreprises, juteux contribuables, ont de moins bonnes performances? Que se passera-t-il si l'environnement économique avec la crise latente du sud-est asiatique, par exemple, ralentit la Bonanza actuelle? Seul l'avenir nous éclairera sur ces points.

Car c'est peu dire qu'en prévoyant un budget confortable à la hausse, le Conseil administratif prend une sacrée responsabilité.

Malgré les embellies qu'on nous laisse entrevoir, voire la situation enviable actuelle, déjà quelques nuages gris se dessinent à l'horizon. L'annonce par une grosse entreprise de la suppression prochaine de plus d'une centaine d'emplois en est le triste exemple.

Force est de constater que si l'optimisme est de nature à enchanter, la prudente réserve en matière de finances est mère de vertu.

Malgré les divergences d'opinion dans cet hémicycle – ce qui pour moi est plutôt sain, soit dit en passant – nous pouvons constater qu'au terme de ces soirées de réflexion, d'argumentations parfois dures, ce Conseil s'apprête à se prononcer sur un budget un peu plus raisonnable, qu'on pourrait même qualifier encore de confortable.

Il peut être considéré un peu décevant le fait que l'on ait pensé à de nombreuses prestations, mais que l'on n'ait pas pensé à l'acteur principal dans ce rôle, celui qui permet autant d'envisager ces nombreuses actions, à savoir les 58% de contribuables meyrinois qui paient des impôts, autrement que par voie d'un amendement, que pour notre part nous n'avons pas accompagné car nous avons souhaité assurer le corollaire des votes précédents.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas, nous regarderons attentivement si l'optimisme économique prévaut, pour que le contribuable payeur puisse aussi être de la fête par une baisse du centime additionnel.

Bien sûr, selon la philosophie des uns et des autres, on peut être satisfait ou pas du résultat obtenu. Pour notre part nous avons accompagné les projets qui nous ont convaincus, et dans l'exercice nous avons essayé d'être le trait d'union entre les différentes tendances – exercice pour le moins difficile.

Mais nous restons optimistes, car nous considérons que notre commune est une commune saine et que malgré nos divergences, je pense que nous allons servir des prestations au quotidien pour que les Meyrinois aient une vie zen !

Je ne terminerai pas cette intervention sans une pensée pleine de gratitude également pour Mme Favre de Oliveira, pour son travail explicatif sur ce damné MCH2, que les technocrates de la Confédération nous ont concocté et qui est indigeste à souhait pour les non-initiés.

Il va sans dire que le groupe PDC soutiendra la délibération relative au budget de fonctionnement amendée, et invite les autres groupes à en faire de même.

Merci beaucoup, chers collègues, pour votre aimable attention à cette heure tardive."

**M. Amato** exprime la position des Verts :

"Ah! Le plaisir de prendre position sur le budget après deux soirées de dur labeur! Tout d'abord, en préambule je souhaiterais remercier notre rapporteure, Claudine Murciano, qui a pendant toutes ces commissions noté et rapporté le principal de nos débats. De plus, avec le changement de MCH1 à MCH2, un plus grand nombre de commissions ont été nécessaires et une présentation adaptée du budget a eu lieu. Un grand merci et un grand bravo à elle.

Ensuite, comment ne pas remercier l'administration pour ce défi gigantesque qu'ils ont relevé, et principalement le service des finances et Mme Favre de Oliveira qui a dirigé d'une main de maître ce passage qui n'est pas encore tout à fait terminé ! Je pense que l'ensemble du Conseil municipal sera d'accord pour les féliciter et les remercier.

Ce projet de budget est en nette augmentation par rapport aux précédentes législatures, atteignant les 112 millions de francs. Un budget qui tient compte d'une augmentation de 14% d'habitants dans notre commune, que ce soit avec l'arrivée du quartier des Vergers, la surélévation d'immeubles dans la commune, ou la densification de Cointrin Est.

Pourtant le budget est toujours bénéficiaire, grâce à une augmentation des recettes, et ceci sans augmenter le centime additionnel !

Malgré ceci, la droite souhaite réaliser des économies, et malheureusement, au détriment des services dévoués à la population – ces services qui sont tellement utiles pour nos concitoyens. Que ce soit le service du développement social et emploi, qui sans le poste supprimé par la droite dans ce projet de budget, ne pourra pas développer ses prestations envers les associations de la commune qui en ont bien besoin, vu la population en constante augmentation.

La droite semble occulter les besoins des associations meyrinoises, elle sous-estime leur importance pour les citoyens de notre commune. Il serait souhaitable

qu'elle perde cette mauvaise habitude de refuser les demandes de postes dans le domaine social ou culturel. Cela reflète une parfaite méconnaissance des besoins des habitants de Meyrin.

Par exemple la culture, qui demande pour la deuxième année consécutive des heures de présence pour accueillir la population et les accompagner dans le Jardin botanique alpin, qui est le lieu de plusieurs expositions. Ou encore le Théâtre Forum Meyrin, qui demande une augmentation de 20% pour le responsable de l'accueil du public et des loges, après 20 ans de *statu quo* pour ce poste.

Nous ne comprenons pas l'objectif de cette droite qui semble vivre en parallèle des Meyrinoises et des Meyrinois et de leurs besoins. Est-il de pénaliser certains services ? De les punir ? En tous cas, ce qui est sûr, c'est que l'année prochaine encore, l'administration aura des difficultés à travailler. En tous cas, certains services de cette administration. Et ceci car une partie de cet hémicycle ne travaille pas avec l'administration, mais bien contre celle-ci.

La majorité des amendements déposés ce soir ont été refusés par des majorités de circonstances. Grâce à ces majorités, le budget que l'on s'apprête à voter est viable pour notre administration, même si un certain nombre de coupes nous semblent arbitraires.

Nous saluons et remercions ceux qui nous ont soutenus en votant notre amendement pour un poste d'animateur socio-culturel HETS à 50%. Celui-ci pourra œuvrer dans un nouveau Jardin de l'amitié, et développer un réseau ainsi que des liens avec la population avoisinante.

Vous l'aurez compris, les Verts de Meyrin-Cointrin sont déçus des amendements votés qui défigurent ce budget, et espèrent que nous pourrions consolider les choix et les visions qui y sont liées pour les années à venir. Nous voterons ce budget, en souhaitant du courage aux services de l'administration qui n'auront pas pu obtenir une dotation en personnel suffisante à leur bon fonctionnement, et en cohésion avec les Meyrinois et Meyrinoises."

**M. Boccard** parle au nom du PLR:

"Nous déclarons, sans surprise pour vous, que nous refuserons ce budget. Et pour répondre à la question de M. Amato: "Qui sommes-nous pour remettre en question un budget établi en le refusant?", nous sommes, ni plus ni moins, comme vous tous, les élus de la population meyrinoise, et c'est en cette qualité que nous irons porter le débat sur la place publique afin que le souverain valide ou non les choix présentés."

**M. Ortell** fait part de la position du groupe socialiste.

"Je tiens au préalable à féliciter Madame Claudine Murciano pour son rapport plus que complet et son excellente lecture bicéphale !

L'administration, les différents chefs de services, ont fait un travail herculéen. D'une part pour s'adapter aux nouvelles normes comptables et d'autre part pour nous concocter un budget équilibré, bénéficiaire. Evidemment, pas parfait, mais sans défauts majeurs. Exercice pas évident dans un Meyrin en pleine expansion, en pleine évolution et en pleine mutation. Un budget qui doit s'adapter à la forte et constante augmentation de la population et de la zone industrielle, aux nouvelles

économies et aux nouveaux défis sociaux. Le tout en essayant de rendre notre cité non plus la première ville satellite de Suisse, mais une ville à part entière où il fait bon vivre et où on a envie de venir s'installer et travailler. Ils nous en ont fait une excellente présentation et ont patiemment répondu à nos nombreuses questions.

Mais voilà, arrivés en plénière, le PLR, l'UDC, le MCG et une partie du PDC, dont je salue ce soir le rôle d'arbitre qu'il a joué, rôle naturel pour ce parti du centre, ont jugé bon de lancer une vague d'amendements ayant comme cible principale la culture, le social, la sécurité, le vivre ensemble et l'administration. En lieu et place d'affronter les défis du présent et les incertitudes du futur, vous vous réfugiez dans des dogmes et des certitudes d'une vision du monde et de l'économie qui sont ceux du siècle passé. Alors que notre société se trouve à un tournant décisif, économiquement et socialement, vous n'en avez qu'une vision de comptable, avec tout le respect que j'ai pour ce métier ! Il faut économiser ! On dépense trop ! Le budget est équilibré ? Pas suffisant ! Beaucoup de collaborateurs de la commune accumulent les heures supplémentaires, sont au bord du *burnout* ? Mauvaise gestion !

Et quels en sont les principaux motifs et raisons ? Sur quelle base ces coupures de crédits et de postes ont-elles été sélectionnées ? Quelles en seront les conséquences ? En avez-vous fait une analyse approfondie ? Avez-vous mandaté des experts ? Je n'en ai pas l'impression.

Autre argument choc, l'incertitude économique et fiscale à moyen et court terme. C'est un argument auquel nous sommes aussi sensibles. La révolution industrielle dite 4.0 que nous vivons, la nouvelle fiscalité des entreprises, le contexte économique national et international, sont des paramètres très importants que nous devons effectivement intégrer.

Mais croyez-vous qu'en biffant d'un coup de crayon rageur CHF 10'000.- par ici, un 20% au TFM, un poste au DSE, en ne s'attaquant qu'à une facette de notre vivre ensemble vous allez être mieux armés pour affronter ces futurs défis ?

Sûrement pas !

Prétendre que nous dépensons trop, que nous vivons au-dessus de nos moyens, alors que nos budgets sont largement bénéficiaires depuis des années, et ceci malgré les énormes investissements dus à la croissance continue de notre ville, est faire preuve d'un dogmatisme, d'un manque de vision alors que tant de défis sont à notre porte. Affirmer que pour les nombreuses entreprises installées sur notre territoire, la seule et principale raison de leur présence est la valeur du centime additionnel, est bien mal connaître le nouveau monde industriel et économique qui émerge devant nos yeux. L'importance pour ces acteurs économiques est bien plus les infrastructures, les transports, une administration efficace et un bon cadre de vie pour leurs employés de plus en plus compétents, exigeants et difficiles à recruter. Et ce n'est pas en sabrant unilatéralement dans la culture, la sécurité, la cohésion sociale et en affaiblissant notre administration que nous allons dans la bonne direction.

Meyrin, cité satellite, a su se réinventer, devenir suffisamment attrayante pour que des entreprises et de nouveaux habitants viennent s'y installer et la faire prospérer. Et ceci nous le devons à nos lointains prédécesseurs qui, dans des conditions bien moins favorables ont su faire preuve de courage et de vision à

long terme. Ne les décevons pas ! C'est à nous maintenant de prendre la relève. Nous devons accentuer nos efforts pour assurer une qualité et une sécurité de vie convenables, nous devons faire face à tous ces nouveaux défis, nous devons faire de Meyrin une ville dans laquelle on a envie de vivre et de venir vivre, nous devons faire preuve de cohésion, d'imagination et de courage. Si nous laissons tomber tout un pan de notre société, la cité de banlieue n'est pas loin.

Il nous faut aussi une administration forte, compétente, motivée et justement dimensionnée. Or, le message que vous avez fait passer auprès des collaborateurs de la Commune est dévastateur. Méfiance, manque de confiance, non reconnaissance du travail accompli et à accomplir. Répéter que cette administration est surdimensionnée et croît sans limites, qu'un poste peut être biffé sans autre, que les autres n'ont qu'à travailler plus, que nos employés peuvent se contenter de CDD, et tant pis pour leur sécurité de l'emploi, n'est pas seulement insultant mais catastrophique au niveau de la gestion de notre commune. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Meyrin n'est plus une petite commune où un commissaire peut justement intervenir dans la gestion fine de l'administration. Soyons effectivement vigilants mais aussi humbles en faisant suffisamment confiance à nos collaborateurs qui, je le crois vraiment en comparaison de mes expériences auprès d'autres administrations, sont de très bon niveau.

Chers amis de la droite dure, la situation financière et notre croissance ne sont pas hors contrôle. Notre Conseil administratif et notre administration y veillent. Jamais les conditions ne nous ont été aussi favorables. La culture n'est pas un luxe, le social n'est pas un luxe, la sécurité n'est pas un luxe ! Ce sont des nécessités, un ensemble de tout, qui nous permettront de mieux affronter nos futurs défis. Le bien vivre ensemble est un des facteurs déterminants pour la venue de nouveaux bons contribuables et de nouvelles entreprises. La défense et la prise en charge des plus démunis n'est pas seulement un devoir mais permet de garder une cité équilibrée.

Tout en regrettant les amendements qui, à notre avis ne se justifient pas en grande majorité, le groupe socialiste votera en faveur du budget 2018 tel qu'il a été amendé, et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie de votre écoute."

**Mme Sapin** donne lecture de la position du MCG:

"Le budget 2018 est présenté pour la première fois selon la méthode comptable harmonisée du MCH2. Ceci n'a pas simplifié du tout notre travail puisqu'il fallait passer par plusieurs étapes pour arriver finalement au regroupement à deux fonctions. A noter que cette présentation par politiques publiques, bien que préconisée au niveau suisse, rend plus opaques les différentes dépenses et groupes de dépenses. Vous l'aurez compris, le MCG n'est pas du tout convaincu par ce plan comptable MCH2. Cependant, nous tenons à remercier vivement Mme Favre de Oliveira, qui a dirigé ce changement d'une main de maître et qui a dû investir beaucoup, beaucoup de son énergie pour y arriver.

Malgré les sources de la Commune, qui a enregistré au juin 2017 déjà 8% d'augmentation de la population depuis 2015, le bond des charges de plus de 9 millions par rapport à 2017 ne se justifie à notre avis pas du tout. Il en est de

même pour les augmentations de poste de 42 ETP, auxquels il faut enlever la petite enfance, puisque nous soutenons ces postes.

Déjà en 2017, nous avons qualifié le budget de la même année de 'budget de confort'. Cette année, il ne s'agit en fait que d'un budget de 'super confort', avec non seulement des coussins partout, mais des gros duvets partout, y compris dans les postes que nous avons précités. En plus, étant donné les votes de ce soir, et surtout la nouvelle majorité du Conseil municipal de Meyrin, à savoir rose-verte-orange, nous n'allons pas épiloguer longtemps sur ce budget.

Vous l'aurez compris, le MCG ne votera pas le budget 2018."

**Mme Hayes** exprime enfin la position de l'UDC :

"Le budget 2018 arrive ponctuellement au mois de novembre de chaque année, et nous remercions Mme Favre de Oliveira et son service pour le travail fourni. Le Conseil administratif nous a présenté un 'méga budget' avec un centime additionnel inchangé, que nous avons étudié dans les moindres détails.

C'est le moment le plus important pour notre Conseil et pour la population, car on se rend compte de l'état de santé de notre Commune. Et comme chaque année, le budget prend l'ascenseur pour les étages supérieurs.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 112'869'490.-, et les recettes à CHF 112.398.910.-. [*Les chiffres articulés à l'oral ont été corrigés, ndlr*]

La situation financière est très favorable, due à l'installation de nouvelles entreprises, d'entrées de taxes professionnelles non perçues jusqu'à maintenant et aux nouveaux habitants qui arrivent à Meyrin, dans le quartier des Vergers et dans les appartements surélevés récemment construits. Notre commune vit un essor exceptionnel, ce qui a aussi un coût.

Le budget a une vision à long terme et fait apparaître une augmentation des charges de presque 9 millions par rapport au budget 2017, tout en prenant en compte les résultats excédentaires qui nous ont été mis en évidence en 2017, un montant de 14 millions en notre faveur.

Le Conseil administratif nous fait savoir qu'il ne souhaite plus contraindre les chefs de service, ni les employés administratifs à fournir des prestations toujours plus lourdes sans augmenter les ressources en RH.

Actuellement, nous comptons plus de 500 employés répartis dans quatorze services.

Cette année encore, on nous présente un budget avec une augmentation de postes RH de 52 unités, dont bon nombre incompressibles, comme la petite enfance, puisque l'école des Vergers va ouvrir ainsi que les crèches.

Evidemment, toutes ces ressources, il faut les payer. Et plus on engage du personnel, plus il y aura besoin de médiateurs, informateurs, consultants, facilitateurs, accompagnateurs, élaborateurs, brasseurs, gestionnaires, conseillers – et si possible en CDI. Tous ces nouveaux collaborateurs ont un prix qui, pour 2018 va dépasser les 5 millions.

En toute bonne conscience, nous ne pensons pas que tous ces postes proposés, dont la majorité a été votée dans ce Conseil ce soir, soient nécessaires pour le bon fonctionnement de l'administration.

L'année passée, c'était plus de 40 postes qu'on avait demandé au budget, l'année d'avant aussi une bonne vingtaine, et cette année encore 52. Et chaque année notre parti essaie de réduire les coûts, car ainsi on ne sait pas où l'on va.

Les amendements que notre parti a proposés et ceux proposés conjointement avec les partis de droite sont la preuve de notre souci de ne pas faire imploser les coûts et faire payer chèrement aux Meyrinois notre manque de vision. Malheureusement la plus grande partie d'entre eux n'ont pas été acceptés.

La diminution de deux centimes du taux des centimes additionnels que le PLR a proposée a suivi le même sort, et les Meyrinois ne pourront pas bénéficier d'une baisse d'impôts à laquelle ils avaient droit, grâce à l'embellie de nos finances.

Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas le budget 2018 et suivrons le PLR dans les actions futures sur la place publique."

Les groupes ayant exprimé leur position, **M. Fabre** procède au vote des délibérations suivantes.

**Délibération n° 2017-25a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'382'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

---

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 novembre 2017,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'382'600.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**Délibération n° 2017-26a relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux**

---

Vu le projet de budget pour l'année 2018;

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 novembre 2017,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. de fixer les indemnités allouées au Conseiller administratif à CHF 320'390.- au total,
2. de fixer les indemnités allouées au Conseil municipal à CHF 286'000.- au total,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes:  
011.300 Indemnités aux Conseillers administratifs,  
012.300 Indemnités aux Conseillers municipaux.

**Délibération n° 2017-27a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 novembre 2017,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30.-.

**Délibération n° 2017-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

---

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 112'482'909.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 84'000.-, soit net CHF 112'398'909.-) aux charges et de CHF 112'953'498.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 84'000.-, soit net CHF 112'869'498.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 470'589.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'779'032.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'308'443.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 470'589.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 44 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 58'876'922.- aux dépenses et de CHF 10'535'174.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 48'341'748.- ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 12'779'032.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 35'562'716.-;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2017,

## **D E C I D E**

### **PAR 17 OUI ET 12 NON**

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de CHF 112'482'909.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 84'000.-, soit net CHF 112'398'909.-) aux charges et de CHF 112'953'498.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 84'000.-, soit net CHF 112'869'498.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 470'589.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 44 centimes,
3. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de CHF 35'562'716.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

\* \* \*

16. **Résolution n° 2017-02 relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre - plan No 2016-01.**

**M. Fabre** cède la parole au maire.

**M. Devaud** indique que cette résolution demande de préavis favorablement le plan directeur des chemins de randonnée pédestre, dans sa révision n° 2016-01.

Les conditions souhaitées par la Commune demandent l'harmonisation des chemins proposés afin d'avoir un plan qui permette aux marcheurs de bénéficier d'itinéraires continus et sur tout le territoire communal. Elles demandent aussi de tenir compte de l'évolution du territoire, notamment la construction du quartier des Vergers, mais aussi des projets des communes voisines françaises (Ferney-Voltaire et Prévessin) et de prendre en compte les projets menés par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et la Commune sur les mesures d'accompagnement paysagères de Feuillasse. Le Conseil administratif propose le renvoi en commission urbanisme et mobilité.

**M. Fabre** demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, **M. Fabre** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2017-02** en **commission urbanisme et mobilité**, qui est **accepté par 29 oui, soit à l'unanimité**.

\* \* \*

**17. Résolution n° 2017-03 présentée par le Conseil administratif, demandant d'avaliser l'image directrice du cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs.**

**M. Fabre** cède la parole au maire.

**M. Devaud** rappelle qu'en 2016 le Conseil municipal avait adopté l'accord de principe obtenu entre la commune de Meyrin et le centre commercial en vue de construire un parking souterrain au cœur de la Cité. La convention signée le 6 avril 2016 par le Conseil administratif *in corpore* et la présidente du Conseil d'administration du centre commercial de Meyrin a formalisé l'accord obtenu. Dès lors, un processus d'ateliers créatifs a été engagé par le mandataire commun entre mars et novembre. La résolution proposée ce soir est le résultat des ateliers et des projections proposées par le mandataire. Le Conseil administratif invite à renvoyer cette résolution en commission urbanisme et mobilité élargie.

**M. Fabre** demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Le Bureau propose en effet un renvoi en commission urbanisme et mobilité élargie.

Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer, mais la parole n'est pas demandée.

**M. Fabre** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2017-03** en **commission urbanisme et mobilité élargie**, qui est **accepté par 29 oui, soit à l'unanimité**.

\* \* \*

**M. Fabre** annonce que le reste de l'ordre du jour est reporté à la séance plénière de décembre. Il remercie l'assemblée de sa patience et clôt la séance.

*[Applaudissements.]*

\* \* \*

**La séance est levée à 23h45/AHE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 30 novembre 2017.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNOUZ

Michel FABRE